



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
 9, rue Saint Pierre-Lentin  
 CS 94117  
 45041 Orléans Cedex 1  
 Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valdeloire.fr](http://www.centre-valdeloire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 21.05.31.09**

### **OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIERES Adoption du CAP OVINS 4<sup>ème</sup> génération Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **21 mai 2021** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

**VU** la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier ;

**VU** le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 ;

**VU** le régime cadre notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

**VU** le régime cadre notifié SA 59141 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles" ;

**VU** le régime d'aides exempté n° 60577, relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022 ;

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 11 mai 2021 ;

#### **DECIDE**

- de répondre favorablement aux demandes d'aides, et de modifications ci-dessous et d'attribuer les subventions suivantes
- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP OVIN 4EME GENERATION (annexe 2) avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et AREOC et le programme avec fiches actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle **de 1 228 876 €** au titre de la politique agriculture régionale et 450 000 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 21 mai 2021**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

## 1. Le contexte national

**En France, le cheptel ovin est en recul depuis les années 90.** En 2019, il était composé de 7,7 millions de brebis. Présent sur l'ensemble du territoire, **le cheptel ovin est essentiellement localisé au Sud de la Loire, dans les régions les moins favorisées.**

La production ovine dispose d'une **grande diversité de modèles de production.** Les aptitudes des animaux permettent à cette production de s'adapter à divers contextes et de s'associer à d'autres productions végétales ou animales.

Tout comme le cheptel, le nombre d'exploitations détenant des brebis (allaitantes et/ou laitières) en France est également en recul, plus marqué sur les exploitations allaitantes que laitières : 39 000 exploitations détenant des ovins en 2019 (-59% / 2000), dont 34 000 exploitations avec des brebis allaitantes en 2019 (-62% / 2000) et 4 700 exploitations avec des brebis laitières en 2019 (-23% / 2000).

**La saisonnalité des abattages est très marquée, avec un pic notable au moment de Pâques, un autre en juin-juillet, et un creux en fin d'année.** Cette saisonnalité varie selon les catégories d'ovins :

- L'essentiel des agneaux issus du cheptel laitier est abattu au premier semestre après avoir été engraisé. Cette saisonnalité est directement liée à la saisonnalité de la production laitière dans le bassin de Roquefort (agnelages en novembre/décembre pour une collecte laitière qui débute un mois après les mise-bas).

- L'essentiel des abattages d'agneaux dits standards provenant des exploitations françaises allaitantes et d'agneaux sous signes officiels de qualité (SIQO), a lieu entre Pâques et le début de l'automne.

- Les agneaux de lait sont abattus majoritairement à Pâques et pour les fêtes de fin d'année.

- Les abattages d'agneaux importés vivants ont lieu surtout autour de Pâques, du Ramadan et de l'Aïd.

- Les abattages d'ovins adultes sont plus importants au cours des mois d'été, en lien avec le respect de la période de détention obligatoire des brebis pour toucher l'Aide Ovine.

La France est le troisième producteur de viande ovine en Europe avec 81 000 tonnes équivalents carcasse produites en 2019, derrière l'Espagne (117 000 téc en 2016) et le Royaume-Uni (289 000 téc en 2016).

La production de viande ovine a connu une constante diminution entre 2006 et 2013 (-22%) avec une légère augmentation entre 2013 et 2014 (+1,7%). Depuis 2014, elle s'est globalement stabilisée avec des évolutions annuelles de + 3% entre 2015 et 2016, puis - 2% en 2017, + 0,6% en 2018 et -1% en 2019, et ce du fait de crises sanitaires et/ou périodes de sécheresse.

### La consommation de viande ovine

**La France est un pays déficitaire en viande ovine, autrement dit, la consommation dépasse la production. En 2018, seulement 44% de la viande ovine consommée en France était d'origine française. Ce constat laisse entrevoir un potentiel de développement avec des perspectives de marché favorables.**

Les viandes ovines françaises ne représentent que 16% des approvisionnements de la restauration collective (pression sur les prix, manque d'une offre catégorielle, manque de prise en compte de critères favorables au sourcing local). La viande d'ovins adultes représente 20% des volumes malgré son goût plus prononcé que la viande d'agneau.

### **- Le BREXIT : quel impact pour la filière ovine française ?**

La France est le 1<sup>er</sup> client du Royaume Uni pour les exportations de viande ovine : 40% des envois britanniques ont pour destination la France. Par ailleurs, le Royaume Uni est le 1<sup>er</sup> fournisseur de la France en viande ovine : la viande ovine britannique représente de 40 à 45% des achats français.

**Un quart de la viande ovine consommée en France provient du Royaume Uni. Les choix faits dans le cadre du Brexit impactent les marchés britanniques et français de la viande ovine.**

La situation prébrexit était que le royaume Uni importait à lui seul plus de la moitié des agneaux neufs néo-zélandais et exportait ses propres agneaux vers la France. Depuis janvier 2021, le Brexit est en œuvre. Cela ne devrait pas changer fondamentalement les choses, car il n'y aura pas de taxes à l'importation des viandes du royaume Uni et l'essentiel du contingent néo-zélandais de l'Europe a été repris par le Royaume Uni (futur contingent de 40 000t négocié sur 10 ans).

On peut penser que la situation de marché qu'a connue la France en 2020, avec une renationalisation de l'approvisionnement en agneaux par les GMS, et qui a entraîné une forte hausse des prix sur la deuxième partie de l'année, se maintiendra encore quelques années.

### **- Le plan de filière national – ses enjeux, sa déclinaison en région**

La filière ovine du Centre-Val de Loire a rédigé son programme de filière de 4<sup>ème</sup> génération, en tenant compte des enjeux du plan de filière national.

- poursuivre les concertations avec les ONG environnementales, de protection animale et les associations de consommateurs pour améliorer les pratiques de la filière élevage et viande.
- doubler la production de viande ovine Bio, Label Rouge et IGP.
- renouveler la contractualisation.
- rajeunir les consommateurs de viande ovine par une révolution de l'offre
- inciter à produire plus d'agneaux.

## **2. Le contexte régional**

### Le Cheptel et les exploitations ovines

Avec près de **594 élevages** et **116 170 brebis déclarées à l'aide ovine en 2020**, le Centre-Val de Loire se maintient à la 7<sup>ème</sup> position des régions depuis 2010. La **part du troupeau ovin du Centre-Val de Loire dans le troupeau national est de 4% sur la période 2015/2019**. Après de fortes pertes de cheptel sur la période 2000-2014, le bilan pour la période 2014-2018 est moins négatif : - 7% des élevages et - 3% des brebis. En effet le troupeau moyen a poursuivi régulièrement son accroissement.

On note des **effectifs en hausse de +1% entre 2019 et 2020 et plus de 80 nouveaux élevages entre 2017 et 2020. L'Eure et Loir, l'Indre et Loir et le Loir et Cher comptabilisent une hausse de +6 à 7% d'éleveurs entre 2019 et 2020**. Ces départements non historiques voient la création de troupes ovines sur des exploitations céréalieres, ou en complément d'autres ateliers animaux.

### Les caractéristiques de la production ovine Centre Val de Loire

**Une production concentrée dans le sud de la région : Cher et Indre.** L'Indre et le Cher se distinguent par l'importance de leur production ovine dans le total régional. Sur les **5180 tecs produites par an en moyenne 2015-2019**, l'Indre y a contribué à hauteur de 45% et le Cher pour 28%. Suivent l'Indre-et-Loire avec 9% et le Loiret 8% ; Eure-et-Loir et Loir-et-Cher ne pèsent chacun que 5%.

La structure de la production diffère de la moyenne nationale, avec moins d'agneaux de lait (mais plus lourds) et plus de moutons ou ovins de réforme. Globalement il s'agit de **troupeaux de brebis allaitantes dans la quasi-totalité des élevages, avec 200 brebis en moyenne.**

D'après la base de données régionale TEOvin, 46% des troupeaux ovins se trouvent dans des exploitations de polyculture-élevage ; 19% en association avec des bovins et 35% sont des exploitations spécialisées ovins. Les surfaces de l'exploitation orientent la conduite du troupeau et la conduite du troupeau oriente la race

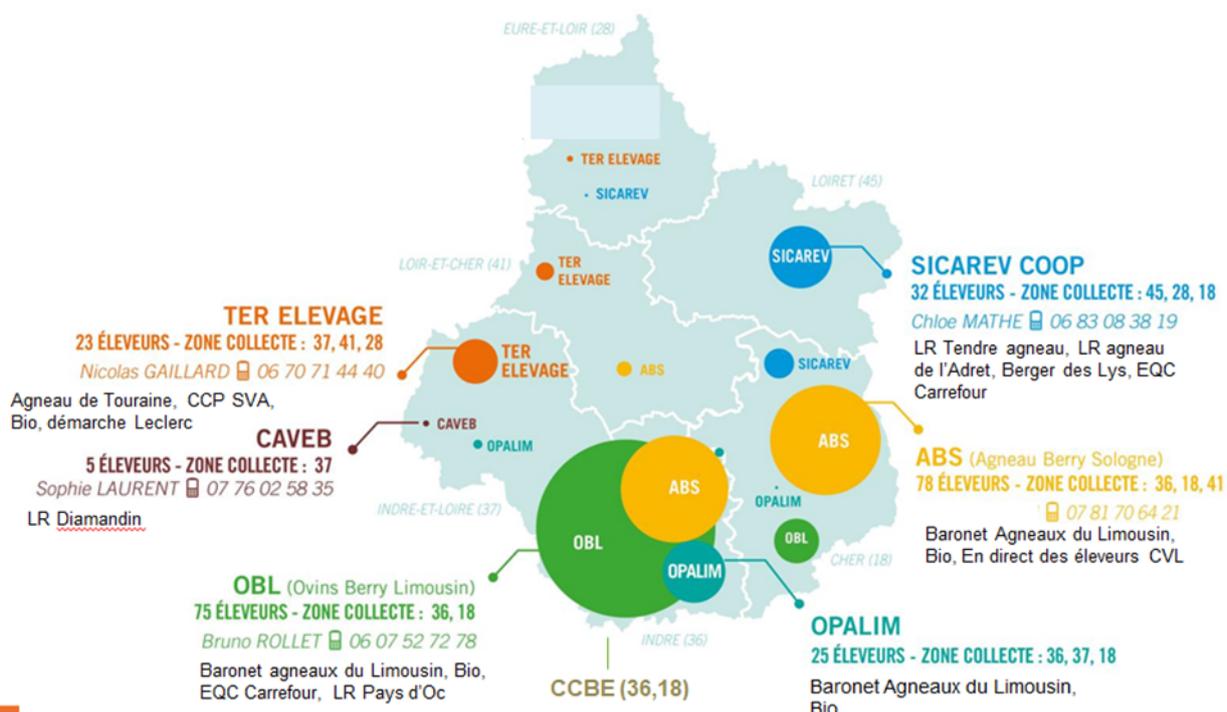
En ce qui concerne les races ovines présentes dans les exploitations, la **Romane, le Berrichon du Cher et l'Ile de France** se trouvent en système bergerie. En zone herbagère, on trouve plutôt le **Vendéen, le Charollais, la Charmoise et le Texel**. La **Berrichonne de l'Indre et la Solognote** sont présentes sur leur terroir, avec un développement de la création de petits troupeaux pour cette dernière.

La commercialisation : Organisations de Producteurs (OP), marchés, abattoirs et circuits de proximités

**La filière ovine régionale est organisée, depuis 2014, autour de 4 Organisations de Producteurs commerciales, deux coopératives agrées et une Organisation de Producteurs non commerciale** : Agneau Berry Sologne (ABS), SICAREV Coop, Union OBL (Ovins Berry Limousin) des coopératives CCBE et CELMAR, OPALIM, Ter'élevage, CAVEB  
 Environ 260 éleveurs de la région sont en OP (soit 50 000 brebis environ), ce qui représente 44 % des éleveurs possédant plus de 50 brebis. (2018/2019)

**L'essentiel de la production ovine régionale est abattu dans des outils situés à la périphérie, et valorisés dans des filières qualité anciennes et durables.** Ces filières qualité ont besoin d'installations pour remplacer les élevages qui arrêtent leur activité et pour répondre à la demande croissante des consommateurs.

Des outils de faible capacité se maintiennent et assurent un service de proximité. Ce sont principalement des abattoirs mixtes dans lesquels les ovins représentent une part minoritaire de l'activité.



## **En 2020, les OPs de la région Centre Val-de Loire travaillent avec des abattoirs suivants.**

- SICAREV Coop : abattoir Sicarev - Migennes (89)
- OBL, OPALIM : Somafer - Bessines (87)
- ABS : Limovin - Bellac (87)
- TER ELEVAGE : SVA - Vitré (35) et Sovileg – Thouars (79)
- CAVEB : Sovileg - Thouars (79)

### La vente directe et les circuits de proximités

Il est difficile d'avoir des chiffres précis car ce sont des activités de commercialisation non organisées au sein d'un organisme. Sur le site Bienvenue à la ferme, on dénombre environ 11 producteurs de viande ovine.

### La production ovine Biologique en Centre Val de Loire

**Le cheptel ovin bio régional représente 6,5% des brebis de la région (7739 brebis sur 120 000 et 64 fermes).** Il est proportionnellement plus important dans les départements à faible effectif, expression de la forte part de vente directe en ovins bio (on l'estime à 25% au niveau national). **L'Indre**, bien qu'il soit resté **1er territoire régional** d'élevage ovin, a observé un net recul de plus de 11 % du nombre de brebis bio et en conversion. À l'opposé, **le Loiret a poursuivi sa progression amorcée en 2018** talonné par le Loir-Et-Cher qui, de très peu, a relégué le Cher à la 4e place départementale.

C'est aussi l'expression de l'atout majeur de l'expansion du cheptel ovin bio, qui a résidé dans le potentiel de diversification des producteurs céréaliers. Motivés par des raisons agronomiques comme la valorisation des prairies dans la rotation, et l'évolution de la réglementation encadrant plus strictement la provenance des fertilisants pour les cultures bio, nombre d'agriculteurs de grandes cultures ont installé un élevage ovin ces dernières années.

Le plus gros handicap de la production régionale est sa saisonnalité extrême, en particulier pour les troupeaux les plus importants, dont les agneaux sont vendus à l'automne. C'est un vrai problème pour les filières longues, qui ne peuvent pas se permettre de laisser les points de vente (boucheries ou GMS) sans approvisionnement, au risque de voir disparaître le rayon, ou être remplacé par une autre qualité.

Le plan de filière national fixe un objectif de doublement du nombre de brebis bio, que la filière espère tenir. Il faudra donc arriver à 15 000 brebis bio d'ici 2024, à la fin de ce CAP.

### La filière ovine lait

**Cette filière est-concentrée sur les 3 bassins de production historiques.** En dehors de ces régions, il y a peu de données ; la plupart tombant sous le secret statistique en dehors de ces zones.

En prenant un seuil de 25 brebis de type lait, le **Centre Val de Loire compte 15 détenteurs et presque 3500 animaux en 2018** (soit 0.2% du troupeau national).

On observe une hausse du cheptel en Centre Val de Loire (plus que triplé de 2013 à 2018). On y retrouve 0,2% du cheptel national et 0,3% des détenteurs.

**Le cheptel moyen en 2018 était ainsi de 233 brebis par ferme** (contre 340 au niveau national). Ce chiffre avait été quasiment atteint en 2015 (221 têtes/cheptel) lorsque le nombre de détenteurs n'était que de 11 avant de baisser à 120 en 2016, puis remonter à 165 en 2017.

### La recherche et l'innovation dans la filière

La filière ovine Centre-Val de Loire a la chance de pouvoir compter sur différents organismes de recherche en région et hors région ; lui permettant d'avoir accès aux résultats et avancées permettant aux systèmes ovins de s'adapter aux mutations.

Compte tenu des enjeux sans cesse renouvelés, la production de références techniques sur le territoire et leur large diffusion auprès des éleveurs et des techniciens demeurent une priorité. **Le CIIRPO (Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine), dont le siège social se situe en Haute-Vienne, a démontré lors du précédent CAP filière qu'il était un partenaire indispensable au développement de la filière ovine du Centre-Val de Loire**, avec une meilleure prise en compte des demandes adaptées au contexte régional.

**L'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) est fortement implanté dans la région, avec quatre sites (Tours, Bourges, Orléans et Nogent-sur-Vernisson) constituant le centre de recherche INRAE Val de Loire**, qui mène des recherches concernant notamment la biologie animale intégrative et la durabilité des systèmes d'élevage, la dynamique des sols et la gestion de l'environnement. INRAE suit les activités des 4 CAP Filières régionaux pour les ruminants, avec des représentants d'INRAE Tours et Bourges pour le CAP Filière ovins.

Le CIIRPO et INRAE sont régulièrement impliqués dans des projets collaboratifs de R & D pour la filière ovine.

**L'OS GEODE, fait également partie des partenaires impliqués sur la recherche génétique** en lien avec la performance des troupeaux. GEODE, est un Organisme de Sélection National avec un programme d'amélioration génétique et de sauvegarde des races ainsi qu'un service vente national et export à l'international.

En région Centre Val de Loire, GEODE regroupe près de 80 élevages sélectionneurs et tient en région les Centres d'élevage (CE) et Stations de Contrôle Individuel (SCI) des 4 races locales Berrichon du Cher, Berrichon de l'INDRE, Charmoise et Solognote.

La production sous signe officiel de qualité progresse au niveau national

En 2017, cela représentait 18% des agneaux abattus en France (y compris la bio) et 14% de la production française de viande ovine.

Les démarches territoriales de valorisation de la production locale

L'interprofession « Interbev », soutient les démarches de développement des Signes officiels de qualité (SIQO). Aujourd'hui certaines zones en région Centre Val de Loire (Cher, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir et Cher), ne sont pas couvertes par ces SIQO. Des démarches pour développer l'origine locale des agneaux produits selon un cahier des charges, mais hors zones SIQO se mettent en place. La filière souhaite que ces démarches puissent être également valorisées.

La demande sociétale est de plus en plus forte pour des produits agro écologique, avec une origine française, voire locale. La filière souhaite mettre en place des actions, pour accompagner les éleveurs qui sont hors zones SIQO, dans des démarches de qualités : origine locale, marques territorialisées.

Plusieurs démarches territoriales existent en région Centre val de Loire :

- Agneau de Sologne, portée par la Chambre d'agriculture du Loir et Cher
- Agneau de Touraine, portée par Ter Elevage
- En direct des éleveurs du Centre Val de Loire, portée par l'OP ABS
- L'agneau de nos régions Centre VAL de LOIRE, portée par l'OP Sicarev Coop
- Eleveurs et engagés, portée par la FNSEA CVL

Ces différentes démarches, ont pour objectif commun de valoriser les agneaux locaux, produits hors zones SIQO.

Certaines de ces démarches pourraient rejoindre le dispositif d'accompagnement « Filières Locales » proposé par le Conseil régional Centre Val de Loire.



## CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE OVIN 4EME GENERATION

2021-2025

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 21 mai 2021 (CPR n°21.05.31.09), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Philippe NOYAU, ci-après dénommée « La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Val de Loire »,

**l'Association Régionale des Eleveurs d'Ovins du Centre (AREOC)**, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-François VINCENT,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015 et ses versions ultérieures,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 ;

**VU** le régime cadre notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

**VU** le régime cadre notifié SA 59141 "Aides aux actions de promotion des produits agricoles" ;

**VU** le régime d'aides exempté n° 60577, relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022 ;

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 21.05.31.09 du 21 mai 2021 adoptant le programme relatif au CAP OVIN 4EME GENERATION 2021-2024

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP OVIN 4<sup>ème</sup> génération » co-construit avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et l'AREOC.

### **ARTICLE 2 – rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière**

#### **Enjeux de la filière ovine régionale et axes stratégiques**

Les **enjeux** identifiés pour la filière ovine régionale dans les années à venir sont :

- ✦ Avoir un marché rémunérateur en adéquation avec la demande des consommateurs
- ✦ Repenser le maillage de compétences et de services pour accompagner les éleveurs ovins dans leur développement
- ✦ Développer la production ovine avec de nouveaux éleveurs

### **ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

Le programme décliné en 4 axes est présenté en annexe A

Axe A – Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs

Axe B – Accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

Axe C – Développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités

Axe D – Promouvoir la filière ovine en interne et en externe

### **ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 228 876 € au titre de la politique agriculture régionale** et **450 000 €** au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP OVIN 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

### **ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP OVIN 4EME GENERATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

#### Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

### **ARTICLE 6 - Durée du CAP OVIN 4EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

### **ARTICLE 7 - Suivi du CAP OVIN 4EME GENERATION – Avenant**

#### 1. Compte rendu annuel

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et l'AREOC adressent un rapport annuel d'activités à la Région.

#### 2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et l'AREOC adressent un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

### 3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP OVIN 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

#### **ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et l'AREOC s'engagent à mettre en place et à animer le CAP OVIN 4EME GENERATION.

#### **ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et l'AREOC s'engagent également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP OVIN DE 4EME GENERATION qu'ils éditeront ou feront éditer durant la période couverte par le contrat.

#### **ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,  
à Orléans, le 21 mai 2021

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
Le Vice-Président

Le Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture du Centre-  
Val de Loire

Harold HUWART

Philippe NOYAU

Le Président de l'AREOC

Jean-François VINCENT



## PROGRAMME D'ACTION CAP filière Ovin

21/05/2021 – 20/05/2025

### SOMMAIRE

#### **axe A – accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs.....p2**

action A1 – Produire des références à partir d'expérimentations

action A2 – Sélection d'animaux résistants aux parasites

action A3 – Projet d'étude en lycées agricoles

action A4 – Nouvelles formes de conseils, animation – WEBINAIRES

action A5 – Nouvelles formes de conseils, animation – BOUTS DE BERGERIE et GROUPES « opérationnels » relatifs à l'installation d'une troupe ovine en zones céréalière

action A6 – Nouveaux modes d'installation, de recrutement – RECENSER les exploitations maitres de stage

#### **axe B – accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain.....p13**

action B1 – Accompagner la performance des élevages

action B2 – Production de références à partir du suivi des exploitations

action B3 – Groupe « systèmes et références » en ovins

action B4 – Sensibiliser à la transition bas carbone

action B5 – Suivi de l'amélioration génétique et des performances du troupeau

action B6 – Accompagnement des centres d'élevage pour assurer le maintien des races locales

action B7 – Investissements CAPEX et PCAE

action B8 – Sensibiliser les éleveurs à la transmission de leur exploitation

action B9 – Promouvoir le recours au remplacement

#### **axe C – développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités.....p35**

action C1 – photovoltaïque au sol et éco pâturage : accompagner la mise en place de partenariats

action C2 – reconnecter production et distribution

action C3 – Séduire un nouveau public de consommateurs

action C4 – Désaisonnement des agneaux biologiques

action C5 – améliorer la réception et les capacités de tri des agneaux tracés pour accompagner le développement de la filière Bio

#### **axe D – promouvoir la filière ovine en interne et en externe.....p45**

action D1 – Herbes et Fourrages

action D2 – Communication auprès des scolaires

action D3 – Communication auprès des porteurs de projets

action D4 – Recrutement des porteurs de projets

action D5 – Communication auprès des céréaliers

action D6 – Accompagner l'éleveur dans sa démarche de prise de parole face aux consommateurs

action D7 – Communication vers la filière et ses partenaires

action D8 – Pilotage du CAP

action D9 – Communiquer auprès des élèves vétérinaires

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe A : Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs

#### Action A1 : Produire des références à partir d'expérimentations

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Le CIIRPO (Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine), a démontré lors du précédent CAP filière qu'il était un partenaire indispensable au développement de la filière ovine du Centre Val de Loire, avec une meilleure prise en compte des demandes techniques des éleveurs adaptées au contexte régional. Un de ses points forts est la diversité des modes de diffusion de l'information : pages Facebook du CIIRPO : 300 à 1 000 visites hebdomadaires, vidéos courtes traitant de thèmes techniques, lettres techniques par mail, articles de presse hebdomadaires ou mensuels, et newsletter spécifique Centre Val de Loire, fiches techniques, documents thématiques, posters, panneaux, diaporamas utilisables par les techniciens, rencontres et groupes de travail éleveurs et techniciens. Les activités de recherche ont fait l'objet de points d'étapes et de bilans annuels d'activité. Un travail spécifique a été démarré avec plusieurs ateliers ovins des fermes de Lycée agricole de la région. Un soutien est apporté pour la recherche d'innovations, l'organisation des journées techniques régionales, la réalisation d'une première journée découverte ovine à l'attention de 150 apprenants de la région, la mise en place d'ateliers ovins chez des céréaliers, la question de l'organisation du travail dans les élevages.</p> <p>Le CIIRPO c'est un dispositif inter régional, s'appuyant sur la ferme du Mourier pour les expérimentations. En 2018, 63 structures y sont adhérentes, principalement des régions Nouvelle Aquitaine et Centre - Val de Loire : lycées agricoles, organisations de producteurs, chambres d'agriculture, syndicats ovins, groupements de défense sanitaire....</p> <p>Compte tenu des enjeux sans cesse renouvelés, la production de références sur le territoire et leur large diffusion auprès des éleveurs et des techniciens demeure une priorité.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Trouvez via les essais conduits au CIIRPO des solutions techniques adaptées aux enjeux des éleveurs et techniciens du CVL</p> <p>Diffuser les résultats issus des expérimentations par le CIIRPO</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Soutenir le CIIRPO pour la mise en œuvre des programmes de recherche et de développement, en lien avec les thématiques prioritaires pour la filière régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le pâturage des couverts végétaux, des céréales</li><li>- Les alicaments (plantes à tanins)</li><li>- Le bien-être animal</li><li>- Les systèmes de production « bas carbone »</li><li>- Les systèmes de polyculture élevage</li><li>- Le désaisonnement naturel</li><li>- L'abreuvement</li><li>- La rénovation des prairies</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de travail</li> <li>- Le numérique au service de l'élevage</li> <li>- L'agroforesterie</li> <li>- (Impact du PV sur l'herbe et les animaux</li> <li>- Pâturage des surfaces additionnelles)</li> </ul> <p>Public visé : les éleveurs et les techniciens</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CIIRPO
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Réalisation des essais et diffusion des résultats lors des journées techniques, sur Internet et dans la newsletter ovins
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Animation générale : CIIRPO
<b>8. Partenariat</b>	Cas, CEL du Centre val de Loire, OPs, Lycées, IDELE et INRAE ...
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 1 052 000€</b></p> <p>263 k€ / an</p> <p>Détail financier déposé dans une demande de subvention annuelle spécifique</p> <p>Cf détail en annexe du programme d'action</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 60 000€</b></p> <p>15 000 €/an soit 60 000 €</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	CR Nouvelle Aquitaine, Europe (FEADER, PEI, H2020), CASDAR, FAM, ADEME

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe A : Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs

#### Action A2 : Sélection d'animaux résistants aux parasites

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les éleveurs ovins sont confrontés à la résistance des strongles gastro-intestinaux (SGI) aux traitements anthelminthiques. La filière se mobilise pour trouver des solutions innovantes. La recherche avec sélection génétique d'animaux résistants pourrait être une solution innovante. Ce travail de recherche est mené par l'OS GEODE : Organisme de Sélection National avec un programme d'amélioration génétique et de sauvegarde des races ainsi qu'un service vente national et export à l'international.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la poursuite du travail débuté dans le CAP 3G, sur "la résistance génétique des parasites aux anthelminthiques". La participation du Conseil Régional a permis que la recherche soit réalisée pour les <b>quatre races ovines de la région regroupées au sein de GEODE (Berrichon de l'Indre, Berrichon du Cher, Charmoise et Solognote)</b>. La caractérisation des béliers en station de contrôle ou centre d'insémination a été réalisée, ainsi que l'observation du comportement de leur descendance afin d'aboutir à leur qualification. Le travail génétique s'inscrit dans la durée. Il est important de poursuivre l'étude jusqu'à disséminer la résistance dans les élevages.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Apporter à l'ensemble des éleveurs ovins de la Région (même hors sélection, hors « GEODE ») une réduction de la pression aux parasites externes, via l'introduction de béliers dont on connaît le potentiel génétique de résistance.</p> <p>En plus de protéger les troupeaux sanitaire, ces béliers, issus de schémas de sélection, (tout Organisme de Sélection confondu), permettront d'apporter une génétique amélioratrice des performances d'élevage et des qualités bouchères aux agneaux. Ils participeront à améliorer la productivité des brebis, le bien-être animal, la pérennisation des systèmes herbagers, la limitation des rejets de résidus chimique dans l'environnement, la préservation de la biodiversité des prairies (insectes et entomophages).</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>L'action peut se distinguer en deux grandes parties :</p> <p><b>1) La poursuite du phénotypage des animaux GEODE, des quatre races de la Région Centre Val de Loire en SCI et CE</b>, pour étayer et conforter les premiers résultats et envisager une indexation.</p> <p>Ces animaux sont à destination de tous les utilisateurs de ces races.</p> <p><i>Hors financement CAP</i>, nous poursuivons le suivi de femelles issues de béliers résistants et béliers sensibles dans des exploitations de la Région</p> <p><b>2) Valorisation de l'expérience de phénotypage parasitisme sur les races GEODE pour en faire bénéficier d'autres races allaitantes utilisées dans la Région (CHAROLLAIS, TEXEL, VENDEEN, ROMANE, ILE DE FRANCE).</b></p>

	<p>En collaboration avec les structures (OPs, Chambres d'agriculture, Conseils Elevages), nous allons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler le besoin en bélier (race et effectif) pour l'ensemble des exploitations de la Région.</li> <li>- Acheter les béliers qui répondent à ces besoins auprès des organismes de sélection concernés.</li> <li>- Caractériser ces béliers par phénotypage. Centralisation en un site.</li> </ul> <p>Déploiement des travaux de recherche de GEODE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartir ces béliers dans les exploitations demandeuses</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	GEODE
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Résultats des phénotypages des stations des 4 races de GEODE</li> <li>➤ Résultats des phénotypages des béliers de diffusion autres races</li> <li>➤ Nombre de femelles issues conservées ou vendues à la reproduction.</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	GEODE : phénotypage des béliers des stations des 4 races locales, phénotypage des béliers autres races
<b>8. Partenariat</b>	Partenariat : Chambres d'Agricultures et OP
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 78 960€</b>  <b>Coût GEODE</b>  <b>Béliers de diffusion OP. Phénotypage</b> (2 séquences d'infestation en 4 chantiers - larves/coprologies/hématocrites) sur une période de 2,5 mois.  <i>Frais de phénotypage (larves, analyse copro, sanguine) par bélier, par an = 52€</i>  50 béliers x 52 € x 4 ans = <b>10 400 €</b></p> <p><i>(Pour mémoire)</i>  <i>Pension béliers pendant période phénotypage (75 jours)</i>  <i>Frais de pension par bélier pour 75j = 62€</i>  50 béliers x 62 € x 4 ans = <b>12 400 €</b></p> <p><b>Béliers des 4 races locales. Phénotypage des centres d'élevage</b>  <i>Frais de phénotypage (larves, analyse copro, sanguine) par bélier, par an = 52€</i>  270 béliers x 52 € x 4 ans = <b>56 160 €</b></p> <p><u>TOTAL COÛT GEODE = 10 400 € + 12 400 € + 56 160€ = 78 960 € pour 4 ans</u></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 46 592€</b>  Aide 70% sur le montant éligible pour 4 ans – (10 400+56 160) *70% = <b>46 592€</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe A : Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs

#### Action A3 : Projet d'étude en lycées agricoles

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	L'installation reste un des enjeux en production ovine et les lycées agricoles le principal vecteur de suscitant des vocations. Parler de la production ovine aux apprenants, en montrer le dynamisme est indispensable pour le renouvellement des générations, pour susciter des vocations en amont. Les établissements scolaires sont demandeurs de sujets d'études professionnels pour leurs projets étudiants, afin de les sensibiliser aux problématiques du terrain.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Montrer le dynamisme et la modernité de la production ovine</li> <li>➤ Susciter des vocations, formation des élèves</li> <li>➤ Renforcer les liens avec les lycées et établissements d'enseignement</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Public visé : les apprenants</p> <p><i>Suivi d'une étude avec une classe par an</i></p> <p><b>Mettre en place une action d'étude ou de recherche sur les lycées agricoles avec des enseignants</b> et leurs classes : protocole, mesures et dépouillement des résultats</p> <p><u>Les thématiques à travailler pourraient être les suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier ovin en autonomie protéique : les pistes possibles et leur mise en application</li> <li>- Améliorer les conditions de travail dans la bergerie : propositions et chiffrages</li> <li>- Des mises-bas plus groupées : propositions et mise en application...</li> </ul> <p><b>Communiquer sur cette action et ses résultats</b> avec la réalisation des supports (panneaux...) : auprès de la filière (résultats de l'étude) et des scolaires (dynamique dans le lycée, intérêt de la filière ovine)</p> <p><i>Pour info, lien avec l'action D2 - communication auprès des scolaires</i></p> <p>temps d'animation : 10j CIIRPO par an*4 ans = 40j</p> <p>maquettage et impression supports de communication : 1000€</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CIIRPO
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Réalisation d'1 étude par an Réalisation de supports
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Animation générale : CIIRPO
<b>8. Partenariat</b>	Lycées, autres acteurs si nécessaire

<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 21 600 €</b> temps d'animation : 10 jours/an*4ans *515 €/j = 40j * 515€ = 20 600€ maquettage et impression supports de communication (panneaux...) : 1000 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 10 800 €</b> aide 50 %
<b>11. Participation autres financeurs</b>	/

## Nouvelles formes de conseil, d'animation des éleveurs et des conseillers

<b>CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)</b>	
<b>Axe A : Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs</b>	
<b>Action A4 : Nouvelles formes de conseil, d'animation - Webinaires</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les résultats de l'enquête réalisée à l'issue du précédent Cap Filière Ovin ont mis en évidence un intérêt des éleveurs pour la journée régionale et la newsletter, identifiées comme des moyens appréciés d'information. Or, la situation sanitaire actuelle a accéléré le développement de modes d'informations inter actifs à distance qu'il conviendrait de tester auprès des éleveurs.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utiliser les nouveaux modes de communication</li> <li>➤ Créer une dynamique régionale</li> <li>➤ Communiquer vers la filière et ses partenaires</li> <li>➤ Accompagner la performance des élevages, de façon collective</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Public visé : les éleveurs ovins (dont porteurs de projet) et leurs techniciens  <u>Réaliser deux webinaires par an sur un thème d'actualité</u> (nouvelles technologies, bien-être animal...)</p> <p>Les sujets seront choisis en COFIL            Les invitations des webinaires seront relayées par les CA, OP et OS  <i>Pour info, lien avec l'action D7 - communication vers la filière</i></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CIIRPO
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Réalisation des webinaires Nb de participants aux webinaires
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Animation générale : CIIRPO
<b>8. Partenariat</b>	CAs, OPs, OS, autres acteurs de la filière (lycées, banques...)
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 20 600€</b> 5 jours par webinaire x 2 webinaires/an = soit 10 jours par an *4 ans = 40j*515€/j = 20 600€
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>Total : 10 300 €</b> Aide 50%
<b>11. Participation autres financeurs</b>	/

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe A : Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs

#### Action A5 : Nouvelles formes de conseil, d'animation - Bouts de bergerie et groupes « opérationnels » relatifs à l'installation d'une troupe ovine en zones céréalières

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La filière ovine reste une « petite » filière sur le territoire. Les éleveurs sont disséminés sur la région, avec certaines zones moins denses en élevages ovins. L'appui technique collectif peut être une solution pour dynamiser ces zones, en complément d'appuis techniques individuels.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Apporter de l'information technique et économique aux éleveurs Créer une dynamique dans les départements
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Public visé : les éleveurs ovins, les polyculteurs-éleveurs avec des systèmes traditionnels ou innovants <u>Réaliser trois ou quatre rendez-vous annuels de 2 h par département</u> sur des thématiques comme : le désaisonnement, le numérique, les couverts végétaux ... soit sous la forme de réunions de type « bouts de bergerie » ou de groupes opérationnels. Ces groupes seront constitués d'éleveurs en zones céréalières (5 à 6 éleveurs/groupe). Différents sujets pourront être abordés : indicateurs techniques, économiques, sociaux et en lien avec la quantité et la qualité du travail. Pour info, lien avec l'action B2 et B3 production acquisition de références Les sujets seront validés en COFIL Les invitations seront relayées par les CA, OP et OS
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CIIRPO
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nb de rencontres réalisées Nb de participants Nb de groupes accompagnés et Nb de producteurs impliqués Thématiques abordées
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Animation générale : CIIRPO
<b>8. Partenariat</b>	CA, OP et OS

<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 24 720€</b> <b>Bouts de bergeries</b> : 4 départements x 2 réunions/an x 1 j = 8 jours/ an * 4ans = 32j * 515€/j = 16 480€  <b>Groupes opérationnels</b> : 2 départements x 2 réunions/an x 1 j = 4 jours /an*4ans = 16j *515€/j = 8 240€  <b>&gt; 48j au total</b>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 12 360 €</b> <i>Aide 50%</i>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe A : Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs

#### Action A6 : Nouveaux modes d'installation, de recrutement - recenser les exploitations « maître de stage » ovins

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les expériences de terrain (stage et apprentissage) constituent une étape essentielle pour la mise en pratique des compétences acquises au cours de la formation initiale ;</li><li>- Les candidats à un stage/apprentissage peuvent avoir des difficultés à trouver une exploitation prête à les accueillir ;</li><li>- Les listings des maîtres exploitants des établissements de l'enseignement agricole peuvent être vieillissants ;</li><li>- Plusieurs freins persistent pour l'accueil de stagiaires/apprentis sur les exploitations dont les principaux sont : le coût, la réglementation, l'adéquation entre les missions pouvant être confiées aux stagiaires/apprentis, les objectifs pédagogiques du stage/apprentissage et les attentes de l'exploitant ;</li></ul>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Augmenter le nombre de stages/apprentissages dans les exploitations ovines
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	JA CVL va mettre en place le site stage-agricole, créé par JA Gironde, pour la région CVL <sup>1</sup> , permettant de mettre en relation les candidats à un stage/apprentissage et les exploitations prêtes à les accueillir. 3 propositions : a. Financement, proratisé à la filière, de l'outil stage agricole ou des frais de gestion du site (temps agents) ; b. Financement, proratisé à la filière, des supports et actions de communication ; c. Mise en place de « chèque accueil » pour les agriculteurs inscrits sur le site permettant de financer tout ou partie d'outils facilitant l'accueil d'un public extérieur sur l'exploitation (prise en charge pour la réalisation du DUER, investissement lié à la sécurité des personnes présentes sur l'exploitation, investissement lié à l'accueil : vestiaires, lieux de vie, etc.)
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	/
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Evolution du nb de stages/apprentissages réalisés dans les exploitations ovines de la région.

<sup>1</sup> Actuellement une V1 du site existe. Une V2 va prochainement voir le jour lorsque JA Gironde aura finalisé les modalités de développement avec leur partenaire informatique et les structures régionales JA. La sortie de la V2 est prévue pour le début de l'année 2021. JA CVL n'a pas encore pris position sur l'utilisation de la V1 ou l'attente de la V2 (souscrire à la V1 nécessiterai de communiquer 2x, pour la V1 puis la V2 et de demander aux exploitants et candidats de s'inscrire 2x)

<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	JA Centre
<b>8. Partenariat</b>	Filière
<b>9. Coût total estimé</b>	HORS CAP – pour mémoire 2500€ de licence 900€ abonnement annuel Chèque stagiaire pour le maitre de stage Temps à passer pour faire connaître le site auprès des éleveurs et établissements scolaires
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Hors CAP
<b>11. Participation autres financeurs</b>	/

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B1 : Accompagner la performance des élevages

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les priorités sont très diversifiées d'un éleveur à l'autre. Il est important, pour maintenir le développement de la filière, d'accompagner les éleveurs sur les différentes thématiques d'intérêt.</li> <li>➤ Les thématiques d'accompagnements sont classées en 2 catégories : celles du « socle essentiel », et les « nouveautés » issues des demandes sociétales, environnementales ou de marché.</li> </ul> <p><b>Socle essentiel :</b></p> <p><b>Production</b> : conduite d'élevage (pratiques, abreuvement, parcelles...), bâtiments</p> <p><b>Productivité numérique</b> : gestion de la repro, maîtrise de la mortalité, IA, échographies, planning de reproduction, amélioration génétique</p> <p><b>Autonomie alimentaire et agroécologie</b> : adaptation de l'alimentation au contexte territorial et climatique, autonomie protéique, pâturage tournant dynamique, implantation fourrages/dérobées/luzernes/nouvelles cultures (pour anticiper sur la sécheresse), rations, analyse de fourrages, pâturage de dérobées, entretien zones difficiles, diagnostic prairial</p> <p><b>Hygiène / sanitaire</b> : parasitisme, conditions de logement et ambiance des bâtiments</p> <p><b>Nouveaux thèmes :</b></p> <p><b>Economique</b> : coûts de production, étude technico-éco, GTE, TEOVINS</p> <p><b>Techniques de production naturelle à contre saison</b> pour avoir des agneaux toute l'année</p> <p><b>Bien-être animal</b> : test des indicateurs nationaux (alimentation, santé, logement...) ; lorsque l'outil sera prêt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La productivité de l'élevage est un levier important pour l'empreinte carbone de la filière, selon une étude de l'IDELE</li> </ul>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les éleveurs à la production d'agneaux ; en étudiant les différentes thématiques concourant à la rentabilité de l'élevage et à la réduction de son empreinte environnementale</li> <li>➤ Accompagner le développement des performances des élevages.</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Le rendez-vous entre le conseiller et l'éleveur, doit permettre de fixer les objectifs, les thèmes d'appuis et les pistes d'amélioration.</p> <p><b>B11 : Appuis techniques individuels - cible : troupeau minimum 50 brebis</b></p> <p>Accompagner prioritairement les nouveaux ateliers depuis moins de 3 ans</p> <p>Visites sur des thèmes du « socle essentiel » ; 2 visites /élevage/an ; visites de 0.5j</p> <p>130 élevages * 0.5j/élevage * 2visites max/élevage/an</p>

	<p><b>B12 : Appuis technico économiques : cible : troupeaux supérieur à 100 brebis</b></p> <p>Réalisation d'un appui Téovin (marges brutes) ou coûts de production ; Cibler sur les profils d'exploitations « cas-type » Centre Val de Loire (race bouchère, race prolifique et ovins spécialisés)</p> <p>1j/appui 90 élevages * 1j/élevage</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs, CELs, OPs, BioCentre, GDS...
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Synthèse régionale annuelle Nb de visites et appuis réalisés Nb d'exploitations suivies
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL – appui AREOC
<b>8. Partenariat</b>	CAs, CELs, OPs, BioCentre, GDS...
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 484 000€</b></p> <p>130 élevages*0,5j*2 visites/an=130j par an*4ans=520j *550€/j = 286 000€</p> <p>90 élevages*1j/an= 90j par an*4ans = 360j*550€/j= 198 000€</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 242 000€</b></p> <p>Aide 50% / 143 000€ + 99 000€</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B2 : Production de références à partir du suivi des exploitations

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les acteurs de la filière doivent se mobiliser pour accompagner les exploitations dans leurs adaptations et répondre à leurs besoins. Ceci passe par du conseil, de la recherche et innovation et de la génétique. Ces accompagnements sont nécessaires pour acquérir et diffuser les références qui permettront aux éleveurs de s'adapter demain.</p> <p>Lors du CAP 2G et 3G, un travail a été réalisé sur l'élaboration de références ovins autour de 3 cas types : ovins race bouchère (300 brebis - 1,7 UMO - 150 ha de SAU), race prolifique (300 brebis - 1,7 UMO - 140 ha de SAU) et ovins spécialisés (450 brebis - 1 UMO - 80 ha de SAU)</p> <p>La filière ovine Centre Val de Loire rejoint à nouveau le réseau Inosys (Grand ouest), afin de collaborer à l'acquisition de références sur un cas pertinent pour le Centre Val de Loire : système race rustique et céréaliers – plein air – 200 brebis minimum – peu de bâtiments.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Constituer une base de données régionale pour accompagner les producteurs dans leurs développements, en enrichissant le conseil</li> <li>➤ Cibler les données sur des systèmes pour lesquels peu de données sont connues et qui sont spécifiques au Centre Val de Loire : système race rustique et céréaliers – plein air – 200 brebis minimum – peu de bâtiments</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Ré intégration de la filière ovine dans le suivi de fermes INOSYS (Hors CAP)</b></p> <p>La CA36 pilotera le suivi de 5 fermes en rythme de croisière en Centre Val de Loire, dans le cadre d'Inosys. Ces fermes permettront de réaliser un cas-type spécifique au Centre Val de Loire : <b>système race rustique et céréaliers – plein air – 200 brebis – peu de bâtiments</b></p> <p>Un lien sera fait également avec le PEI Sobriété piloté par BioCentre et les données du CIIRPO</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Pour mémoire Hors CAP
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nb de fermes suivies Synthèse annuelle par ferme
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CA36

<b>8. Partenariat</b>	CAs,
<b>9. Coût total estimé</b>	Aide IDELE : 800€/ferme * 5 fermes = 4 000€ / an Temps à passer : ¼ temps
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	/
<b>11. Participation autres financeurs</b>	IDELE

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B3 : Groupe « références et systèmes » en ovins

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les acteurs de la filière doivent se mobiliser pour accompagner les exploitations dans leurs adaptations et répondre à leurs besoins. Ceci passe par du conseil, de la recherche et innovation et de la génétique. Ces accompagnements sont nécessaires pour acquérir et diffuser les références qui permettront aux éleveurs de s'adapter demain. Plusieurs actions du CAP filière vont en ce sens. Afin de donner de la cohérence entre ces différentes actions, et de rendre efficace la diffusion des résultats, les professionnels soutiennent la création d'un groupe de conseillers « références et systèmes » en ovins.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Faire le lien avec les autres actions du CAP pour donner de la cohérence : AT, groupes opérationnel, actions transmission...</li><li>➤ Réaliser des synthèses régionales annuelles</li><li>➤ Choisir les fermes inosys et les éleveurs à suivre</li></ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><u>Ce groupe « références et systèmes » de conseillers aura pour missions de :</u></p> <p><b>1/ Choisir les fermes qui serviront, d'une part pour Inosys et d'autre part pour constituer les groupes opérationnels d'éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>choix des fermes de référence Inosys</u>, des éléments à mettre en avant dans la synthèse inosys, du format de la synthèse.</li><li>- <u>constitution des groupes « opérationnels » ovins-céréales</u> : choix des éleveurs et des lieux</li></ul> <p><b>2/ Réaliser des synthèses régionales annuelles : valorisation des données</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>compilation des données techniques et économiques</u>. Cette synthèse reprendra les éléments de données issus d'Inosys, des Téovins, GTE, coûts de production, et groupes opérationnels nouveaux installés (cf. action IRD).</li><li>- <u>création fiches systèmes ovins régionales</u> : elles intégreront les aspects rentabilité économique, temps de travail, commercialisation (pour finition à l'herbe), certaines données environnementales.</li><li>- <u>synthèse des appuis techniques régionaux</u> : l'ensemble des données issues des appuis techniques seront compilées afin de pouvoir réaliser une synthèse annuelle régionale des troupeaux ovins en Centre val de Loire</li></ul> <p><b>3/ Lien avec les actions du CAP : transmission et H&amp;F</b></p> <p>Prévoir une fois par an une rencontre régionale entre ce groupe et un/des conseillers H&amp;F, et aussi transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- transmission : faire le bilan des visites réalisées, et échanger autour des candidats à la reprise.</li><li>-H&amp;F : zoom sur les activités ovines du programme H&amp;F</li></ul> <p><b>Composition : 9 conseillers / 2 j par an</b></p> <p>Temps conseillers : 9 conseillers*2j par an *4ans = 72j</p> <p>Temps CIIRPO : 2j par an * 4 ans = 8j</p>

	Pour mémoire 4j CRA et 4j AREOC en animation Frais de communication (impression/création) : 2800€
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs, CELs, OPs, BioCentre, GDS... structures participant aux réunions et synthèses
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Nb de réunions Réalisation des synthèses régionales annuelles Réalisation des fiches systèmes Réalisation des rencontres avec les conseillers thématiques : transmission, H&F...
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL – appui CIIRPO
<b>8. Partenariat</b>	CAs, CELs, OPs, BioCentre, GDS, CIIRPO, AREOC...
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 46 520€</b> 9 conseillers*2 j par an*4ans = 72j * 550€/j = 39 600€ 2j CIIRPO par an*4ans= 8j *515€/j = 4 120€ Pour mémoire 4j CRA et 4j AREOC en animation/coordination Frais d'impression/création : 700€*4ans = 2800€
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 23 260€</b> Aide 50% Temps passé = 21 860€ Frais = 1400€
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B4 : Sensibiliser à la transition Bas carbone

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Lancé par le gouvernement en 2019, le label bas carbone permet de certifier des projets de réduction d'émission de GES et de séquestration du carbone pour les valoriser économiquement.</p> <p>Afin de préciser les interactions entre un élevage et l'environnement et d'engager des démarches de progrès avec les éleveurs, les filières d'élevage de ruminants ont développé un outil d'évaluation et d'appui technique, CAP'2ER®.</p> <p>Les outils étant seulement en cours de développement, la filière s'intégrera dans la stratégie régionale bas carbone dès 2022. Cette stratégie régionale bas carbone a été votée par la Région en CPR de novembre 2020. Il est indispensable de pouvoir sensibiliser les éleveurs en amont pour pouvoir les intégrer dans la stratégie régionale bas carbone.</p> <p>CAP'2ER® Niveau 1 est un outil pour SENSIBILISER : Un outil pédagogique à destination du grand public, des étudiants, des éleveurs et des conseillers dont l'objectif est de sensibiliser et de réaliser une première évaluation rapide des performances environnementales,</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Sensibiliser les éleveurs à leurs émissions de carbone via un 1<sup>er</sup> autodiagnostic</p> <p>Informers les éleveurs sur la stratégie régionale bas carbone</p> <p>Mobiliser les éleveurs afin qu'ils rejoignent la démarche régionale, lorsqu'elle sera disponible en ovins</p>
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Appui technique collectif sur le bas carbone niveau 1</p> <p>Accompagnement des éleveurs sur une première analyse de la situation de leur exploitation.</p> <p>12 réunions par an de 0,5j*4 ans = 24j.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	CAAs, CELs, OPs
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Nb de réunions réalisées</p> <p>Nb éleveurs touchés</p> <p>Nb d'autodiagnostic réalisés</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	AREOC
<b>8. Partenariat</b>	Eleveurs, Idele

<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 13 200€</b> 12 réunions par an de 0,5j= 6j /an*4 ans = 24j * 550€/j = 13 200€
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 6 600€</b> Aide 50%
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B5 : Suivi de l'amélioration génétique et des performances du troupeau

##### 1. Contexte et problématique de la filière

##### B51 – Contrôle de performance ovin (CPO)

Les visites d'élevages réalisées dans le cadre du contrôle de performance ovin (CPO) permettent la collecte de données en élevage fiables et qualifiées dans le cadre du schéma génétique français, et dans le règlement zootechnique européen (RZUE). Les éleveurs bénéficient d'indicateurs fiables et contrôlés puis de l'indexation des animaux. Des visites de prospection sont réalisées également afin de maintenir le maillage et le taux de pénétration.

Plusieurs options peuvent être possibles :

##### Formule reproduction F8 :

Adhésion à l'Etat civil : contrôle de filiation et indexation des mères.

Permet l'indexation de prolificité (Pr)

##### Formule élevage F1 :

Idem F8 + une pesée des animaux, permettant de calculer le PAT30, indicateur officiel de la production laitière de la mère.

Permet l'indexation de valeur laitière (VL) + PR

##### Formule complète F2 :

Idem F1 + une pesée entre 59 et 92 jours, permettant de calculer les deux indicateurs officiels de croissances, le PAT70 et le GMQ30-70.

Permet l'indexation de croissance (Cr) + VL + PR

Quelle que soit la formule, le CPO permet de mesurer les performances de l'exploitation, la situer par rapport aux autres, d'une même race, d'une même zone... Elle permet de mesurer la progression, d'un lot à l'autre, d'une campagne à l'autre...

La production d'animaux connus permet également une diffusion locale des reproducteurs (mâles et femelles)

7,6% des éleveurs ovins sont engagés en contrôle de performances ovins. Ce sont majoritairement des sélectionneurs.

Cette orientation a par exemple permis sur les dernières années d'améliorer la qualité des agneaux de boucherie produits sur la région avec des conformations plus adaptées aux débouchés des filières qualité et aux circuits courts.

De plus, un axe de développement hors « sélectionneurs » est engagé.

Les pesées sont réalisées par l'organisme CPO ou par l'éleveur lui-même. Les informations peuvent être aussi importées à partir du logiciel de gestion de troupeau de l'éleveur.

##### **B52 - Ovibox**

L'amélioration génétique des troupeaux est une nécessité pour maintenir un revenu chez les éleveurs. Aux critères habituels s'est ajouté depuis quelques

	<p>années le problème de l'inefficacité croissante des anthelminthiques induite par la résistance de plus en plus forte des parasites. Il est important d'engager un plan pluriannuel d'actions à l'échelle de l'élevage, visant à améliorer le potentiel du cheptel, grâce à une aide à la sélection intra troupeau, avec un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la productivité (sélection des agnelles adaptées au système, définition du statut parasitaire de l'élevage et son amélioration, etc...) ;</li> <li>- mieux répondre aux besoins du marché (attentes des consommateurs et réponse aux critères des cahiers des charges des démarches de qualité, notamment en termes de conformation des carcasses).</li> </ul>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p><b>B51 - Contrôle de performance</b></p> <p>L'objectif de cette action est de continuer de disposer d'une équipe terrain de proximité disponible et de maintenir le taux de pénétration du contrôle de performances. L'ambition est de promouvoir et expliquer en élevage la plus-value de connaître et maîtriser ses données d'élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pouvoir proposer à tous les éleveurs de la région un conseiller de proximité, avec une expertise technique, capable de proposer, lui-même ou via son équipe et ses partenaires, les services du quotidien.</li> <li>○ Diffuser régulièrement aux éleveurs des supports d'information relayant les informations techniques, les actualités de la filière, les actions du CAP filière (pour être relai des actions).</li> </ul> <p>Participer aux orientations de la filière en étant présents aux instances régionales en y apportant les éléments techniques nécessaires.</p> <p><b>B52 - Ovibox</b></p> <p>Accompagner les éleveurs dans la mise en place d'actions d'amélioration génétique de leur troupeau, dont la résistance génétique au parasitisme</p> <p><b>1/ Fonctionnement et durée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conventionnement annuel entre l'OP et l'éleveur pour un accompagnement technique dans l'amélioration génétique du cheptel</li> <li>- engagement de l'éleveur sur 4 ans (mais gestion annuelle des dossiers).</li> </ul> <p><b>2/ Actions à réaliser par l'OP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'un état initial de l'élevage, dont le statut de pression parasitaire</li> <li>- travail de synthèse avec Géode pour définir les besoins régionaux en béliers résistants</li> <li>- diffusion des béliers disponibles en direction des élevages engagés en option 2</li> <li>- bilan du travail effectué et des progrès au bout de 3 ans.</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>B51 - Contrôle de performance</b></p> <p>Suivi de la performance des troupeaux : fertilité, prolificité, PAT30, PAT70 mortalité, productivité numérique, improductives, génétique.</p> <p>Approche uniformisée entre les structures qui accompagnent sur un service de base</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer les inventaires des troupeaux</li> <li>Déclarer la lutte des animaux</li> <li>Déclarer les mises-bas des femelles</li> <li>Peser les agneaux aux dates requises</li> </ul>

	<p>Produire du conseil à partir des données enregistrées Pointer les animaux non productifs Recommander les animaux à conserver en reproducteur Appui aux logiciels de gestion de troupeau Remise du BTO en fin de campagne.</p> <p>Nombre d'élevages concernés : <a href="#">55 exploitations</a>. Temps passé par exploitation = 1j en moyenne (variable selon les formules de 0.5j à 1.5j)</p> <p><b>B52 - Ovibox</b></p> <p><b>Actions à réaliser par les OP dans les élevages</b> Nb d'élevages visés : <a href="#">60 exploitations par an</a> <a href="#">Visite = 0.5j</a></p> <p>- <u>Année 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État des lieux initial : diagnostic des pratiques de l'éleveur, établissement du statut parasitaire</li> <li>- Définition des pratiques à mettre en place : enregistrements (tableur, logiciel de gestion de troupeau), échographies, choix des béliers en fonctions des priorités définies : prolificité, rusticité, conformation, ... au regard du statut parasitaire éventuellement</li> </ul> <p><a href="#">6 visites</a></p> <p>- <u>Années 2, 3, 4</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des pratiques d'amélioration</li> </ul> <p>Deux options non cumulables :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- réalisations d'échographies <a href="#">6 visites d'interventions</a></li> <li>2- Achat de béliers améliorateurs ou inséminations artificielles <a href="#">8 visites d'interventions</a></li> </ol> <p><b>Bilan réalisé par l'OP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- état final</li> <li>- vérification de la sélection des mères en fonction des critères définis</li> <li>- liste des meilleures brebis pour le renouvellement</li> <li>- bilan sur l'évolution du statut parasitaire le cas échéant</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B51 - Structures assurant le contrôle de performance</b> : GEODE, CAs-CEL <b>B52 - OPs</b></p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>B51 - Nombre d'adhérents au contrôle de performance (maintien du taux de pénétration à minima du taux national (7 ,8%)) B52 - Nombre d'éleveurs engagés : 60/an pendant 4 ans</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><i>2021-2025, campagnes annuelles</i></p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>B51 : CRACVL - GEODE B52 : AREOC</p>

<b>8. Partenariat</b>	La filière Régionale ovine (CAs, CEL, OPs ovibox)
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 401 000€</b></p> <p><b>B51- Total : 77 000 €</b>  Coût jour max de 350€/j  1 visite = 1j  Coût total : 350€ max/j X 1j X 55 élevages/an = 19 250€/an et 77 000€/4 ans</p> <p><b>B52 - Total 324 000 €</b>  1 visite = 0.5j  Cout jour max de 400 €/j  Année 1 : 6 visites x 60 élevages x 400€ max/j x 0.5j = 72 000 €  Année 2, 3, 4 option 1 : 6 visites x 30 élevages x 400€ max/j x 0.5j x 3 ans = 108 000 €  Année 2, 3, 4 option 2 : 8 visites x 30 élevages x 400€ max/j x 0.5j x 3 ans = 144 000 €</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 200 500€</b></p> <p><b>B51- Contrôle de performance</b>  Aide 50 % = <b>38 500€ pour 4 ans</b></p> <p><b>B52 - Ovibox</b>  Aide 50 % = <b>162 000 € pour 4 ans</b>  Soit année 1 : 36 000€  Soit années 2,3,4 : option 2 : 54 000€ / option 3 : 72 000€  <i>Avec un montant maximal par exploitation/an de 1 500 euros.</i></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	B51- Autofinancement des bénéficiaires + FranceAgriMer B52- OPs

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B6 : Accompagnement des centres d'élevage pour assurer le maintien des races locales

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La filière ovine doit s'adapter aux attentes sociétales, économiques et environnementales actuelles. Pour ce faire, la sélection génétique des races est une des voies à utiliser. Ce travail de sélection se déroule au sein des Centres d'Elevage (CE) et des Stations de Contrôle Individuel (SCI). C'est dans ces lieux, qu'est évaluée la génétique des jeunes mâles espoirs de l'année, et que sont triés et sélectionnés les meilleurs mâles. Y sont menés également des travaux sur de nouveaux caractères héréditaires chez l'ovine dans l'adaptation à divers challenges tels que la résistance aux parasites intestinaux et bientôt la résilience et l'efficacité en conditions difficiles (Robustesse).</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Soutenir au sein de <b>GEODE</b>, les sections raciales issues de la région Centre Val de Loire.</p> <p><u>Pour les races Berrichon du Cher et Charmoise</u> : l'objectif est de produire davantage de béliers à haute valeur génétique selon les besoins de la filière (conformation, rendement, gras, en mettant en œuvre progressivement de nouveaux outils de sélection.)</p> <p><u>Pour les races Berrichon de l'Indre et Solognote</u> : l'objectif est de poursuivre le développement de l'effectif (Races menacées), car ces animaux répondent aujourd'hui parfaitement aux demandes en éco pâturage, dessaisonnement naturel, agriculture biologique...</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b><u>Race Berrichon du Cher</u></b> : Renforcer la connexion génétique des élevages entre eux pour améliorer l'évaluation des qualités maternelles (qualité des index) ; optimiser l'utilisation de la Station de Contrôle Individuel (SCI) et du testage sur descendance des qualités bouchères.</p> <p><b><u>Race Charmoise</u></b> : Dynamiser l'utilisation du Centre d'Elevage (CE) par l'amélioration des accouplements raisonnés des meilleurs reproducteurs en élevage.</p> <p><b><u>Race Berrichon de l'Indre</u></b> : Optimiser l'utilisation des béliers regroupés en Centre d'Elevage pour limiter la consanguinité (gestion des parentés) dans les élevages utilisateurs de la base de sélection et hors base de sélection.</p> <p><b><u>Race Solognote</u></b> : Dynamiser l'utilisation du Centre d'Elevage comme principal outil de gestion de la variabilité génétique et de conservation de la race. Mise en avant de la valorisation des espaces herbagers difficiles qu'elle utilise.</p> <p>Pour les quatre races, des actions de promotion sont réalisées au travers de manifestations locales (ventes des SCI et CE) et régionales et de salons nationaux.</p> <p>Pour les quatre races, poursuite du phénotypage des béliers sur la résistance aux strongles en routine, ce caractère de sélection étant une demande de la filière pour la gestion du parasitisme.</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>GEODE</p>

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'éleveurs approvisionnant les SCI / Centres d'Élevage, Nombre de béliers qualifiés en sortie de stations. Nombre de béliers testés sur descendance en race Berrichon du Cher. Caractérisation de la diversité génétique en races Berrichon de l'Indre et Solognote.</p> <p>Importance de la diffusion : Nombre de béliers des SCI et Centres d'Élevage diffusés dans la base de sélection et hors base de sélection – Nombre de doses de semence mises en place pour la race Berrichon du Cher – Nombre de femelles diffusées - Outils de sélection mis en place</p> <p>Qualité de la génétique diffusée (sur ascendance, performances propres, diversité génétique)</p> <p>Nombre d'opérations de promotion des 4 races.</p>																																				
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>2021-2025 ; 4 ans</p>																																				
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>GEODE et les 4 sections raciales concernées</p>																																				
<b>8. Partenariat</b>	<p>Filière ovine</p>																																				
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 528 400€ pour les 4 ans du CAP</b></p> <table border="1" data-bbox="389 1128 1481 1417"> <thead> <tr> <th>COÛT HT par an</th> <th>Testage</th> <th>SCI ou Centre d'Élevage</th> <th>Promotion</th> <th>Suivi des élevages</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Berrichon du Cher</b></td> <td>15 600 €</td> <td>7 000 €</td> <td>25 500 €</td> <td>25 000 €</td> <td><b>73 100 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>Charmoise</b></td> <td>-</td> <td>4 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>10 000 €</td> <td><b>22 000 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>Berrichon de l'Indre</b></td> <td>-</td> <td>2 000 €</td> <td>2 000 €</td> <td>5 000 €</td> <td><b>9 000 €</b></td> </tr> <tr> <td><b>Solognote</b></td> <td>-</td> <td>8 000 €</td> <td>3 000 €</td> <td>17 000 €</td> <td><b>28 000 €</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>15 600 €</td> <td>21 000 €</td> <td>38 500 €</td> <td>57 000 €</td> <td><b>132 100 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>TOTAL Action B5 = 132 100 € par an.</p>	COÛT HT par an	Testage	SCI ou Centre d'Élevage	Promotion	Suivi des élevages	TOTAL	<b>Berrichon du Cher</b>	15 600 €	7 000 €	25 500 €	25 000 €	<b>73 100 €</b>	<b>Charmoise</b>	-	4 000 €	8 000 €	10 000 €	<b>22 000 €</b>	<b>Berrichon de l'Indre</b>	-	2 000 €	2 000 €	5 000 €	<b>9 000 €</b>	<b>Solognote</b>	-	8 000 €	3 000 €	17 000 €	<b>28 000 €</b>		15 600 €	21 000 €	38 500 €	57 000 €	<b>132 100 €</b>
COÛT HT par an	Testage	SCI ou Centre d'Élevage	Promotion	Suivi des élevages	TOTAL																																
<b>Berrichon du Cher</b>	15 600 €	7 000 €	25 500 €	25 000 €	<b>73 100 €</b>																																
<b>Charmoise</b>	-	4 000 €	8 000 €	10 000 €	<b>22 000 €</b>																																
<b>Berrichon de l'Indre</b>	-	2 000 €	2 000 €	5 000 €	<b>9 000 €</b>																																
<b>Solognote</b>	-	8 000 €	3 000 €	17 000 €	<b>28 000 €</b>																																
	15 600 €	21 000 €	38 500 €	57 000 €	<b>132 100 €</b>																																
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 72 000€</b> pour les 4 ans (13,6% de financement) Montant CAP demandé 18 000€ par an*4ans = 72 000€</p>																																				
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Autofinancement et FranceAgriMer</p>																																				

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B7 : Investissements CAPEX et PCAE

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Les exploitations se doivent d'être performantes et en capacité de s'adapter aux nombreuses évolutions des réglementations, du marché et des attentes sociétales. Cette ambition passe par un outil de production adapté, en bon état de fonctionnement et permettant de bonnes conditions de travail.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la performance globale et la durabilité des exploitations</li><li>- Permettre aux éleveurs de s'adapter aux attentes environnementales, au changement climatique et aux attentes sociétales<ul style="list-style-type: none"><li>* Permettre une amélioration du bien-être animal ;</li><li>* Permettre une évolution des systèmes de production ;</li></ul></li><li>- Permettre une évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire ;</li><li>- Permettre d'accompagner la veille et le suivi sanitaire en exploitation ;</li><li>- Diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes.</li></ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Investissements éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage et de stockage de fourrages et de grains</b> avec bardage et charpente bois (SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire) : gros œuvre, terrassement, plomberie, électricité, stockage et traitement des effluents d'élevage et des eaux blanches, récupération et stockage des eaux de pluies, filets brise vents, tunnels (d'élevage ou de stockage des fourrages), bacs d'équarrissage, fosses à effluents et plates formes, case de quarantaine, auges et abreuvoirs, râteliers, nourrisseurs, machines d'allaitement artificiel (louves)...</li><li>- <b>Aménagement de bâtiments d'élevage existants</b> (maçonnerie, terrassement, électricité, plomberie, matériel).</li><li>- <b>Matériels pour tri, contention, et tonte</b> : couloir de contention fixe ou mobile, barrières, portillons, bascule, balance, cornadis, salle de tonte...</li><li>- <b>Bâtiment et Matériel lié à la traite</b> : création, rénovation de la salle de traite et de la laiterie (aire de manœuvre, sols, murs et plafonds, équipement pour le nettoyage du local et du matériel), outils de traite (tank, taxi lait, griffes, décrochage automatique, compteur à lait, prérefroidisseur, ...) ....</li><li>- <b>Bien-être des animaux / Ambiance bâtiment</b> : isolation, cheminées et/ou chapeau d'aération, systèmes de ventilation et régulation automatique, dispositif de désinfection de l'eau, tapis et revêtement anti dérapant ...</li><li>- <b>Au pâturage</b> : systèmes d'abreuvement (abreuvoirs, pompes, traitement - hors forage), aménagement de point d'eau, bords de mare ou de cours d'eau, stabilisation des aires d'abreuvement et d'affouragement au champ, pompe éolienne ou solaire, passage canadiens, matériel de clôture fixe ou mobile, broyeur à disque sous clôture.</li><li>- <b>Matériel pour l'autonomie alimentaire du troupeau</b> : Griffe de reprise du fourrage, silos de stockage d'aliments et de concentrés et dispositif de reprise (trémie, vis...), fabrication d'aliment à la ferme, matériel de distribution automatisée ou mécanisée des aliments (fourrages et concentrés) : cellules,</li></ul>

broyeurs et aplatisseurs, désileuses, distributrices mélangeuses ou non, pailleuse-distributrice...

- **Matériels et asservissement électronique, robotique, logiciels spécifiques, outils d'aide à la décision** : distribution aliment et concentrés, logiciel gestion de troupeau, identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire et nébulisateur (diffuseur huiles essentielles) ...

- **Matériels pour l'amélioration des conditions de travail** (automatisation, ergonomie)

- **Matériels liés aux économies d'énergies** : bâches géotextiles (fermeture des silos), ...

- **Matériel d'adaptation de la bergerie à un programme lumineux** pour dessaisonner naturellement

- **Chien de troupeau**

- **Moyens de lutte contre les prédateurs** : chiens protection (avec obligation pour l'éleveur de suivre une formation) et signalétique

- **Frais généraux liés aux investissements** : diagnostic préalable à l'investissement et dépenses de conception des bâtiments (études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre). *Le montant retenu sera au maximum équivalent à 10% du montant des investissements matériels.*

**Ne sont pas éligibles :**

- les dépenses d'auto-construction (dans ce cas, seuls les matériaux sont éligibles),

- le matériel d'occasion,

- les consommables (matériel, outillage qui se consomme par le premier usage ou peut être considéré comme entièrement consommé dans l'exercice de son acquisition)

- le matériel de simple remplacement (seuls sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable selon les normes comptables en vigueur).

- la plantation de plantes annuelles, l'achat d'animaux, les investissements de mise aux normes pour les normes de plus de 12 mois (interdiction réglementaire dans les lignes directrices agricoles),

- les investissements relatifs à l'irrigation et tout investissement induisant un prélèvement dans la nappe phréatique

- le matériel roulant, sauf investissement spécifique justifié dans le CAP filière

- les bâtiments de stockage autres que ceux listés ci-dessus

- les investissements liés à la production d'énergies renouvelables donnant lieu à la revente pour tout ou partie

**Nb de dossiers par exploitation :**

Deux dossiers par exploitation seront accompagnés par le CAP Filière, sur la durée du CAP.

1 dossier inférieur à 10 000 €HT et 1 dossier supérieur à 10 000 €HT.

**Taux d'intervention :**

**Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :**

- Taux de base d'aide publique : 20%
- Bonifications : + 20% SIQO (AB, LR, AOC, AOP, IGP) ou mention valorisante\* (dont CCP, HVE)

Taux d'aide maximum de la région : 40%.

	<p><i>*mention valorisante (d'après le Code rural et de la pêche maritime) = le qualificatif « fermier » ou la mention « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » (article L641-19) et la certification de conformité (CCP)</i></p> <p><b><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 € HT :</u></b> Montant d'investissement éligible CRCVL <b>plafonné à 90 000 € HT.</b></p> <p><b>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR (hors mise aux normes et hors CUMA)</b></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%</u></li> <li>● <u>Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</u></li> <li>● <b>+ 10%</b> pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité).</li> <li>● <b>+ 10%</b> pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants.</li> <li>● <b>+ 10%</b> sur les <u>territoires prioritaires</u> (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).</li> <li>● <b>+ 10%</b> pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> : places d'engraissement supplémentaire bovin viande.</li> <li>● <u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique) :</li> </ul> <p><b>+ 15%</b> pour les projets collectifs portés par un GIEE. <b>+ 10%</b> pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).</p> <p><b>2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR, la procédure CAPEX s'applique :</b></p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP. Bonifications : cumul max de 40%</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b><u>Éleveur de la région Centre-Val de Loire répondant à l'ensemble des conditions suivantes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éleveurs ovins lait (<b>20 brebis minimum</b>) et ovins viande (<b>50 brebis minimum</b>)</li> <li>- être accompagné techniquement dans le cadre de la production ovine par une structure investie dans le cadre du CAP (OP, CAs, GEODE, Conseil élevage, BioCentre, GABs, Coopérative....) ; avec <b>fiche navette de la structure attestant l'engagement.</b></li> <li>- Les dossiers <b>CAPEX inférieur à 10 000€</b> doivent être visés par une OP ou OPA avant d'être transmis à la CRACVL</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b> pour les dossiers inférieurs à 10 000€ l'investissement doit être réalisé après la notification de l'aide. Pour le PCAE, se référer à l'AAP en cours.</p>

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	80 projets soutenus par an sur 4 ans Nombre d'exploitations bénéficiaires Type d'investissements soutenus Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	CAs, CEL, OP, partenaires filière : en relais de l'information dans les réseaux
<b>9. Coût total estimé</b>	1 000 000€
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	335 000€
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Plan de relance et PCAE : Europe, Etat, Agences de l'eau, Conseils départementaux...

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B8 : Sensibiliser les éleveurs à la transmission de leur exploitation

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Sensibiliser les exploitants cédants, 10 ans avant la transmission. Lien à faire en axe communication avec l'action de recrutement et mobilisation des candidats à l'installation et à la reprise en amont. Il est important que les exploitants aient bien conscience de la valeur patrimoniale et économique de leur exploitation. Action réalisée dans le cadre de leur production principale. Sur les 600 élevages ovins de plus de 50 brebis, 150 sont spécialisés. 50% des élevages ont plus de 60 ans. Sur le précédent CAP filière, 20 exploitations ont pu ainsi être accompagnées.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Garder les exploitations transmissibles, et préparer les éleveurs à transmettre leur exploitation avec une reprise de l'élevage Sensibiliser les éleveurs à la valeur de leur exploitation
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<b>15 élevages à suivre (20% des élevages ciblés)</b> <b>Cible :</b> Eleveurs autour de 50 ans afin de le sensibiliser à la transmissibilité de son exploitation et de travailler avec lui pour garder une exploitation transmissible avec l'atelier ovin.  Réaliser les visites d'accompagnement à la « transmissibilité » a) Choix des nouveaux éleveurs, à accompagner en priorité et explication de la démarche pour l'année au travers d'échanges entre conseillers b) Visites à réaliser par élevage c) coordination de l'action par la CA36  <b>VISITE 1 : Sensibilisation et réalisation d'une synthèse</b> (1j x 2 personnes) <b>Par un binôme de conseillers :</b> 1 conseiller élevage (technicien, stratégie) et 1 conseiller transmission : sensibilisation, constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise, préfiguration d'un plan d'actions... Si l'éleveur ne souhaite pas poursuivre le dispositif, la prestation s'arrête >2j*15 EA = 30j  <b>VISITE 2 : Echange et propositions d'actions</b> (1/2 j) <b>Par le conseiller transmission</b> >0.5j*15 EA = 7.5j  <b>SUIVI : de mise en œuvre</b> (1/2 j) <b>Par le conseiller transmission :</b> suivi des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 j) >0.5j*15 EA = 7.5j

	<p><b>VISITE 3 : Point d'avancement 2 à 3 ans après (1/2 j)</b>  Par le conseiller transmission : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions... point sur avancement des démarches.  &gt;0.5j*15 EA = 7.5j  ➤ <b><u>Au total : 3.5j*15 exploitations = 52.5 j sur la durée du CAP</u></b>  hors CAP 1j par an CA36 pour coordination*4 ans = 4j</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Conseillers Chambres (élevage et installation/transmission), OPs, CELs
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	15 exploitations accompagnées sur la durée du CAP Nb d'exploitations suivies Présentation 1 fois par an en COFIL des actions transmission par le référent transmission
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Chambres d'agriculture : services « transmission », « stratégie d'entreprise » ou « entreprise » ainsi que le service élevage + conseillers élevage des CEL et des OPs > réalisation des visites
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 28 875€</b> Visites et suivi : 3.5j/exploitation * 15 exploitations=52.5j * 550€/j max = 28 875€
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>Aide 50% : 14 437,50€</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des structures

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe B : accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain

#### Action B9 : Promouvoir le recours au remplacement

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suite aux enquêtes réalisées par les OPs , les éleveurs ont exprimés des besoins en salariés sur des tâches ponctuelles du type tonte, agnelage, parage onglons ...</li> <li>➤ Aujourd’hui, pour pallier ces pointes de travaux, les éleveurs recours à l’entraide, la main d’œuvre familiaux ou au bénévolat « amical », mais rarement au salariat, estimé trop cher.</li> <li>➤ Ajoutons que les astreintes quotidiennes inhérentes à l’élevage limitent les possibilités de s’absenter, donc de prise de congés.</li> <li>➤ Bien qu’il soit développé et accessible, et dispose de salariés compétents, le remplacement est sous-utilisé.</li> </ul>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir le recours aux Services de Remplacement (SR) et aux Groupements d’Employeurs (GE) pour pallier les pointes de travaux et prendre des temps de repos</li> <li>➤ Avoir une offre de salariés spécialisés en ovins au sein des SR et des GE, pour sécuriser les éleveurs</li> </ul>
<b>3. Contenu de l’action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B91 : Promouvoir le recours aux services de remplacement et aux groupements d’employeurs</b></p> <p>Organiser avec les OPs et les partenaires du Cap Filière, une communication ciblée sur le remplacement et sur les groupements d’employeurs vers les éleveurs ovins.</p> <p>Proposer une incitation de la part des OPs pour sécuriser les entreprises de leurs adhérents</p> <p>Sensibiliser pour une meilleure utilisation du droit au remplacement pour congés</p> <p><b>B92 : Spécialiser certains salariés des SR et GE en production ovine</b></p> <p>Sensibiliser les dirigeants des SR et GE aux spécificités du travail en filière Ovine.</p> <p>Proposer une offre de formation pour les salariés des SR et GE</p> <p>Une réunion avec les OPs, le Cofil Ovin et les syndicats Ovin au premier semestre 2021 pour présenter les possibilités d’interventions des SR et des GE. Cette réunion permettra également de bâtir un plan de communication à destination des éleveurs</p> <p>Courant 2021 (une fois les mesures sanitaires levées), Organiser une visite d’exploitation ovine avec les dirigeants des SR et GE et définir le plan de formation des salariés adapté.</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	Action financée Hors CAP Filière

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	➤ Objectifs à atteindre : Former 3 salariés dans l'Indre et le Cher et intervenir sur ces territoires
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	➤ SR Centre / Organiser et animer les réunions
<b>8. Partenariat</b>	➤ GE, Syndicat Ovins, OPs, Lycées agricoles, FNSEA CVL, CFPPA Vaseix les Bellac
<b>9. Coût total estimé</b>	➤ Hors CAP
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	➤ Hors CAP
<b>11. Participation autres financeurs</b>	➤ SR Centre

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe C : développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités

#### Action C 1 : Photovoltaïque au sol et éco pâturage ; accompagner la mise en place de partenariats

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une des spécificités de la région centre Val de Loire est de se situer en zone intermédiaire avec des exploitations mixtes polycultures et élevage.</li> <li>➤ Afin de sécuriser leur revenu, les exploitations ont tendance à s'agrandir, augmentant ainsi la valeur économique patrimoniale de leurs exploitations ; problématique pour la reprise.</li> <li>➤ Le photovoltaïque au sol (ou agri voltaïque), en complément d'une troupe ovine, ou l'éco pâturage se développent. Ces activités complémentaires permettent de diversifier les revenus des éleveurs, sécuriser une activité d'élevage et de valoriser certaines zones défavorisées.</li> <li>➤ <b>Peu de références existent sur ces activités.</b> La FNO a lancé une phase test avec un développeur « Neoen » pour suivre des projets ovins et PV au sol. Cette étude conjointe avec l'IDELE permettra de suivre : les aspects agronomiques (évolution des pousses de l'herbe), BEA, temps de travail, GTE/BTE et performance des troupeaux. <b>Elle va écrire une charte nationale de recommandations, qu'il faudra ensuite relayer à l'échelon régional, puis départemental.</b></li> <li>➤ Dans le cadre de la COP régionale, une coalition a été créée autour de projets de petites centrales PV en complément d'une activité ovine, pour s'intégrer dans une démarche agro écologique. Cette action pourrait se structurer autour d'un GIEE dans les départements 18, 36 et 37. L'objectif étant d'assurer un revenu agricole complémentaire pour les éleveurs, tout en favorisant un bilan environnemental positif.</li> <li>➤ Enfin, les collectivités et certaines entreprises (Vinci autoroute, GRDF, décharges, sites logistiques, Bouygues...), souhaitent mettre en place de l'éco pâturage, afin de réduire leur empreinte carbone, la consommation de produits de traitement, dans le cadre de leurs démarches RSE. <b>L'éco pâturage est encore peu démocratisé et structuré. Certaines entreprises peu professionnelles ne maîtrisent par la gestion des troupeaux. Afin de professionnaliser l'activité et faciliter les échanges, la FNO, en partenariat avec une association lyonnaise Naturama, développe une appli pour géo localiser les éleveurs intéressés et les collectivités ou entreprises demandeuses. Un travail de référencement et de sensibilisation devra être déployé.</b></li> </ul>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ permettre une diversification des revenus pour les éleveurs</li> <li>➤ rassurer sur l'introduction d'ateliers d'élevages en zone intermédiaire</li> <li>➤ garantir un revenu complémentaire pour viabiliser la valeur économique d'une exploitation en vue de sa transmission</li> </ul>
<p><b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><i>Pour mémoire – actions Hors CAP</i></p> <p><b>C11 : Ovins et photovoltaïque au sol</b></p> <p><u>Promouvoir la cop régionale via un GIEE,</u></p> <p>Coalition PV/Ovin. Animation CIVAM du Carroir (36) ; partenaires MAIF Transition et Agriterrea. Zone : 18, 36 et 37.</p>

	<p>Réunions de coordination de la coalition avec développeurs, environnementalistes, OPA</p> <p>pour info, actions financées dans le cadre du GIEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement en région de la charte nationale FNO, via syndicats ovins 18, 36 et 37 et autres structures pour le 45, 28 et 41</li> <li>- Accompagner la mise en place : contrats, vigilance, prix du partenariat</li> </ul> <p><b>C12 : Ovins et Eco pâturage</b></p> <p><u>A mettre en place via un GIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référencement d'éleveurs et de structures demandeuses</li> <li>- Définir les cadres d'intervention</li> <li>- Sensibilisation des collectivités et entreprises : mettre des moutons pour entretenir des espaces a un coût, et des règles</li> <li>- formation des éleveurs à la sécurité des animaux, aménagement du site, contrat (hors CAP)</li> <li>- s'appuyer sur le projet CASDAR brebislink pâturage des surfaces additionnelles (céréalières, vignes et arboriculture)</li> </ul>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>C11 : GIEE</p> <p>C12 : GIEE</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Actions mises en œuvre dans le GIEE</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>C11 : GIEE émergence printemps 2021 &gt; MME (manifestation pour l'écologie) en cours</p> <p>C12 : 2021/2025</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>AREOC pour faire le lien avec le COFIL</p>
<b>8. Partenariat</b>	<p>/</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p>/</p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p>/</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>C11 : GIEE émergence printemps 2021</p>

<b>CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)</b> <b>Axe C : développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités</b>	
<b>Action C 2 : Reconnecter production et distribution</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'interprofession « Interbev », soutient les démarches de développement des Signes officiels de qualité (SIQO). Aujourd'hui certaines zones en région Centre Val de Loire (Cher, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir et Cher), ne sont pas couvertes par ces SIQO. Des démarches pour développer l'origine locale des agneaux produits selon un cahier des charges, mais hors zones SIQO se mettent en place. La filière souhaite que ces démarches puissent être également valorisées.</li> <li>➤ La demande sociétale est de plus en plus forte pour des produits agro écologique, avec une origine française, voire locale. La filière souhaite mettre en place des actions, pour accompagner les éleveurs qui sont hors zones SIQO, dans des démarches de qualités : origine locale, marques territorialisées. L'engagement HVE des exploitations est un moyen de vérifier le respect des critères agro écologiques.</li> <li>➤ Suite au confinement les Bouchers ont eu de la demande pour des agneaux d'origine locale. Ils ont du mal à en trouver avec une bonne conformation. La connaissance mutuelle entre OP et Bouchers, ainsi que les attentes sont à travailler.</li> </ul>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garantir un revenu supérieur à l'éleveur, valoriser les prix de vente</li> <li>➤ Engager la production ovine régionale dans la transition agro écologique</li> <li>➤ Développer les ventes en local auprès des bouchers traditionnels</li> </ul>
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C21 : Développer l'origine locale et les marques territorialisées</b></p> <p>Plusieurs démarches territoriales existent en région Centre val de Loire :</p> <p><a href="#">Agneau de Sologne</a></p> <p><a href="#">Agneau de Touraine</a></p> <p><a href="#">En direct des éleveurs du Centre Val de Loire</a></p> <p><a href="#">L'agneau de nos régions Centre VAL de LOIRE</a></p> <p><a href="#">Eleveurs et engagés</a></p> <p>...</p> <p>Ces différentes démarches, ont pour objectif commun de <b>valoriser les agneaux locaux, produits hors zones SIQO</b>. Pour cela ils vont réaliser différentes actions d'animations collectives, parmi lesquelles :</p> <p><b>&gt; Animation en magasins par les éleveurs « animateurs », pour promouvoir l'origine locale ; hors SIQO</b></p> <p>1 animation = 2j ; coût max 550€/j</p> <p>5 animations sur la durée du CAP / structure</p> <p><b>&gt; 2j par animation*5 animations max par structure*5 structures = 50j</b></p> <p>Selon les structures, il peut y avoir de 1 à 6 animations par an.</p> <p>Hors CAP – Ces démarches pourraient être accompagnées par le dispositif « filières locales ». Une information sera faite aux structures sur ce dispositif.</p>

	<p><b>C22 : Promouvoir l'origine Centre Val de Loire auprès des Bouchers traditionnels</b></p> <p>Prévoir au maximum 4 rencontres collectives sur les 2 premières années du CAP entre les abatteurs des OP et la CFBCT (confédération française de la boucherie charcuterie traiteur). L'objectif sera d'échanger sur les prix, les conformités attendues, l'origine Centre, la traçabilité voulue.</p> <p>Temps d'animation : 4*0.5j</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C21</b> : Ter Elevage /ABS / SICAREV Coop / OPA / association</p> <p><b>C22</b> : Interbev</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>C21 : NB de démarches abouties, Nb d'éleveurs ovins engagés, Nb d'animations en magasin réalisées, Bilan en COFIL</p> <p>C22 : Nb de rencontres réalisées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<p>C21 : 2021/2025</p> <p>C22 : 2021/2022 – voire 2023</p>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>C21 : CRACVL</p> <p>C22 : Interbev</p>
<b>8. Partenariat</b>	<p>C21 : éleveurs, OPA, FRSEA</p> <p>C22 : abatteurs des OP, OPs, CFBCT (confédération française de la boucherie charcuterie traiteur)</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 28 200€</b></p> <p>C21 : temps passé : 50j*550€/j = <b>27 500€</b></p> <p>C22 : 4 x 0.5j = 2j * 350€/j = <b>700€</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 14 100€</b></p> <p>Aide 50%</p> <p>C21 : 13 750€</p> <p>C22 : 350€</p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>Autofinancement</p>

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe C : développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités

#### Action C 3 : Séduire un nouveau public de consommateurs

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 50% des consommateurs de viande d'agneaux ont plus de 65 ans. De manière générale, la France note une tendance à la baisse de la consommation de viande.</li> <li>➤ Les SIQO eux se développent ; confirmant la recherche de viande de qualité par les consommateurs.</li> <li>➤ La filière souhaite conquérir la cible des jeunes consommateurs, en s'adaptant à leurs habitudes de consommation : nomade, petits morceaux, produits transformés (boulettes, brochettes)</li> <li>➤ La filière viande a lancé une nouvelle campagne de communication « Naturellement Flexitarien » dont le maître mot est « Aimez la viande, Mangez-en mieux ». <i>Manger mieux c'est manger de tout, en faisant le choix d'une alimentation responsable, sans oublier le plaisir.</i></li> <li>➤ Des manifestations ponctuelles peuvent être organisées : à titre d'exemple Sicarev Coop a organisé en Côte d'or une action avec le Conseil Départemental : mise en avant du produit agneau de Côte D'Or par l'opération appelée « Ce midi, gigotez, sautez » couplée à une visite en exploitation agricole avec le personnel des collèges et établissement médicaux sociaux concernés. 19 établissements avaient participé pour 7 500 repas. Une communication autour de l'évènement avait été organisée. Les retours avaient été très positifs. Ce genre d'évènements correspond bien à l'agneau car les OPs peuvent anticiper la période en fonction de la production ovine, les volumes et gérer l'équilibre matière (sauté gigot épaule). C'est primordial dans les zones à faible production où l'on ne peut pas assurer des volumes conséquents et réguliers en viande d'agneau VOF locale.</li> </ul>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Sensibiliser le consommateur (dont chef de cuisine, gestionnaire...) à la viande d'agneau : goût, cuisson...</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Sensibilisation auprès de la restauration collective des lycées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention auprès de la restauration collective des lycées, lors de la réunion annuelle des chefs ;</li> <li>- Mise en place d'un catalogue des viandes régionales disponibles pour la restauration collective</li> <li>- Mise à l'honneur de la filière ovine dans les lycées avec une journée où les restaurants collectifs des lycées proposent de l'agneau régional au menu :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dégustation d'agneau local au menu</li> <li>○ Supports de communication pour présenter la filière + présence d'éleveurs pour certains lycées le souhaitant</li> </ul> </li> </ul> <p>Temps d'animation : 6j Frais de viande financés par Interbev</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Interbev</p>

<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Intervention lors de la journée des chefs de restaurations scolaires Création et diffusion du catalogue des viandes ovines régionales Une journée filière ovine dans les lycées Sensibilisation au « vrai » goût de la viande d'agneaux dans la restauration scolaire / collective.
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	➡ Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	Conseil régional direction des Lycées, responsables achat restauration collective (gestionnaires), Chefs des restaurants scolaires, ...
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 2 100 €</b> 6 jours x 350 € coût jour max = 2 100 € 1500 € de viande pour 2021 financée par section ovine INTERBEV.
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 1 050 €</b> Aide 50 %
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

## CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)

### Axe C : développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités

#### Action C 4 : Désaisonnement des agneaux biologiques

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Le diagnostic de la filière ovine du Centre-Val de Loire a montré la forte saisonnalité de la production d'agneaux certifiés AB. Ce décalage est extrêmement préjudiciable au développement commercial, car les opérateurs commerciaux se restreignent en termes d'ouverture de nouveaux points de vente, faute d'être sûr de pouvoir les fournir en début d'année et en particulier à Pâques, période de plus forte vente d'agneaux.</p> <p>Or, réorienter la production d'agneaux sur le premier semestre est difficile en agriculture biologique, en particulier à cause de la non-utilisation des traitements hormonaux.</p> <p>De 2018 à 2020, 2 OP se sont engagées sur la production de 1663 agneaux bios au premier semestre.</p> <p>L'action a permis d'augmenter régulièrement la production désaisonnée, mais dans des proportions encore trop modestes (de 302 agneaux produits en 2015 à 609 en 2019, soit néanmoins un doublement), des problèmes sanitaires chez deux éleveurs en 2020 ayant fait baisser la production.</p> <p>La contractualisation a néanmoins permis de sécuriser les éleveurs sur la garantie de prix, malgré une année impactée par les confinements. Une soixantaine d'agneaux ont dû être écoulés en conventionnel en 2020.</p> <p>Il est donc important de pouvoir continuer cette action encore pendant cette 4ème génération de CAP, de manière à ce que la filière puisse internaliser totalement la caisse</p> <p>Le CASDAR ReVABio (Régularité des Ventes clé du développement de l'Agneau Biologique) 2020-2023, auquel participe BioCentre et les deux lycées agricoles de Vendôme et de Fondettes, continue à travailler ce thème essentiel en étudiant entre autres le report d'agneaux.</p> <p>Un travail est par ailleurs entamé par ABS avec Limovin pour créer une filière équitable et mieux disante en bien-être animal.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Augmenter la production d'agneaux bios au premier semestre, en utilisant comme leviers la contractualisation, une garantie de plus-value et un développement commercial qui intègre la nécessaire rémunération sur la base du coût de production
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Dans la continuité de l'action menée entre 2016 et 2020, il s'agit de :</p> <p><b>1. Assurer le pilotage de l'action</b> Composition du comité de pilotage : CRACVL, AREOC, Coop de France, BioCentre. Il assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La mise à jour des documents cadre en vue d'une utilisation pérenne de la caisse de sécurisation (<i>accord-cadre entre les parties prenantes ; règlement intérieur de fonctionnement de la caisse de sécurisation ; les contrats entre éleveurs et OP, entre OP et abatteurs ; règlement intérieur d'application des caisses de sécurisation au sein de chacune des OP</i>) ;</li><li>- La réalisation d'un bilan de l'action.</li></ul> <p><b>2. Accompagner techniquement les éleveurs sur le désaisonnement</b> Les OP engagées dans l'action accompagnent les éleveurs sur les volets de conseil suivants, en fonction des besoins issus du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Choix de race adaptée</li><li>• Protocole effet bélier</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement lumineux</li> <li>• Alimentation : coût, approvisionnement, suivi</li> <li>• Qualité des carcasses</li> <li>• Respect du planning des sorties d'agneaux</li> <li>• Bilan financier</li> </ul> <p><b>Calcul du coût/élevage :</b></p> <p>Coût journalier technicien de 350€ max / jour.</p> <p>0.5 journée de conseil de technicien OP /17 agneaux vendus sur la période avec un <b>maximum de 8,5 journées de conseil en année 1</b></p> <p>0,5 journée de conseil/ 20 agneaux vendus en année 2</p> <p>0,5 journée de conseil/25 agneaux vendus en année 3</p> <p>0,5 journée de conseil/30 agneaux vendus en année 4</p> <p><b>3. Mettre en place un fonds de désaisonnement</b></p> <p>Chacune des OP constitue sa propre caisse de sécurisation. Le fond de désaisonnement créé est ensuite utilisé pour sécuriser les sorties d'agneaux en versant un complément de prix de 6 à 10 €/agneau (soit 0.3 à 0.5€/kg – agneaux de 20kg en moyenne) pendant les périodes définies dans les contrats.</p> <p>Participation des parties, en €/kg :</p> <p>Année 1 : 0.10€/kg éleveur, 0.10€/kg abatteur, 0.10€/kg OP = 6€</p> <p>Année 2 : 0.10€/kg éleveur, 0.10€/kg abatteur, 0.15 OP€/kg = 7€</p> <p>Année 3 : 0.10€/kg éleveur, 0.10€/kg abatteur, 0.20 OP€/kg = 8€</p> <p>Année 4 : 0.10€/kg éleveur, 0.10€/kg abatteur, 0.25 OP€/kg = 9€</p> <p>Années suivantes : 0.10 éleveur, 0.10 abatteur, 0.30 OP = 10€ &gt; caisse autonome</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	OP respectant le « fonctionnement cadre » (initié à l'occasion du CAP 3G) et engagée dans au moins une autre action du CAP 4G
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'ovins contractualisés par OP ;</p> <p>Nombre d'action de conseil réalisés / exploitation ;</p> <p>Nombre d'ovins vendus sur la période (objectifs 4000 agneaux AB commercialisés, sur la période 2021-2024),</p> <p>Grille de prix des OP, bilan de leur suivi</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Bio Centre
<b>8. Partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AREOC</li> <li>- Coop de France</li> <li>- OP</li> </ul>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 33 250 €</b></p> <p>Accompagner techniquement les éleveurs sur le désaisonnement :</p> <p>année 1 : 500 agneaux/17*0.5 = 15 jours de technicien</p> <p>année 2 : 1000 agneaux/20*0,5= 25 jours de technicien</p> <p>année 3 : 1500 agneaux/25*0,5= 30 jours de technicien</p>

	<p>année 4 : 2000 agneaux/30*0,5= 25 jours de technicien TOT 5000 agneaux</p> <p>Total : 95 jours de techniciens x 350€ max= 33 250 € <i>Pour mémoire : animation : 8 jours x 350€ max (coût journalier) de 2021 à 2025 = 2 800€</i></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 16 625€</b></p> <p>Aide 50%</p> <p><b>Avec un montant maximal par exploitation / campagne de 1 500 euros</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	<p>OP, Abattoirs et éleveurs</p>

<b>CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)</b>	
<b>Axe C : développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités</b>	
<b>Action C 5 : Améliorer la réception et les capacités de tri des agneaux tracés pour accompagner le développement de la filière bio</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Plan de filière prévoit de multiplier par deux la production d'agneaux bio.</li> <li>➡ Le développement de nouvelles filières territorialisées complexifie le tri des agneaux</li> </ul>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Création de centre d'allotement permettant d'améliorer le bien-être des agneaux et la gestion des marques et SIQO, en particulier des agneaux bios
<b>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Construction d'un centre d'allotement permettant de ramasser et trier les agneaux des éleveurs éloignés dans de meilleures conditions
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	OP ou abattoir
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Réalisation du bâtiment et ses aménagements Aménagement d'un centre de tri <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'ovins bios et marqués CVL commercialisés et/ou adéquation des débouchés à la qualité des agneaux produits</li> <li>- Amélioration des conditions du bien-être animal</li> </ul>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	Fin construction 2021
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	OP ovines
<b>8. Partenariat</b>	Partenariat : OP impliquées dans la filière
<b>9. Coût total estimé</b>	Hors CAP – pour mémoire 50 000 €
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Hors CAP – pour mémoire <i>ABS apportera 20% des agneaux allotés</i>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D1 : Herbes et Fourrages**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Le programme Herbe et fourrages a pour objectif principal d'accompagner les éleveurs de la filière ovine vers une meilleure résilience face au changement climatique, à travers l'identification et le transfert de leviers d'adaptation pour sécuriser l'autonomie fourragère et protéique des élevages de la région CVL. La sécurisation des rendements et des stocks de fourrages face notamment à des sécheresses à répétition et à la forte variabilité annuelle des précipitations constitue une des problématiques majeures.</p> <p>Lors du 4e programme 2019-2020 des actions spécifiques à la filière ovine ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 fermes pilotes + 1 ferme ressource</li> <li>- 5 réunions de groupes d'échange technique ovin</li> <li>- 2 vidéos témoignage (37 et 28)</li> <li>- 3 articles fléchés filière ovine</li> <li>- 6 journées de communication spécifiques ovins</li> </ul>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Les thèmes retenus sont :</p> <p>Viabilité des exploitations - les systèmes fourragers face au changement climatique :            Chargement adapté ; nouvelles espèces/variétés ; ressources fourragères additionnelles (agroforesterie, complémentarité ovin/céréales) ; alternatives à la paille</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Le programme « Herbes et Fourrages » est un projet transversal multi filières.</p> <p>Dans le cadre du 5e programme 2021-2022 les actions menées, spécifiques à la filière ovine sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 conseillers impliqués et 3 fermes ressources (18, 28 et 37)</li> <li>- minimum 2 réunions groupe d'échange technique par an (+ conseillers ovins hors Herbe et fourrages)</li> <li>- 3 vidéos témoignages à minima</li> </ul> <p><b>Les thèmes prioritaires retenus sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Partie de l'engraissement de l'agneau à l'herbe</li> <li>*Continuité sur la complémentarité ovin/céréales : suite du projet Pâtureable notamment</li> <li>*Rotations des cultures : enjeu de l'implantation et de la rénovation des prairies -&gt; pérennisation dans le contexte du changement climatique. Lien avec le projet Prairenov</li> <li>*Nouvelles espèces à étudier : teff grass</li> </ul> <p>La volonté du COFIL est de créer des passerelles avec les actions du CAP Ovins, via les différents canaux de diffusion (Zooms ovins H&amp;F dans la newsletter, page Facebook, site internet, journée technique, restitution auprès des techniciens de ce qui se fait sur « Herbes et Fourrages)</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Partenaires du programme H&amp;F</p>
<p><b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'articles (sur les newsletters, sur facebook, etc.).</li> <li>-Présence sur les journées techniques, réunion conseillers et au COFIL</li> <li>-Nb fermes suivies : 3 (cher, Eure et Loire, Indre et Loire) ; nb de réunions</li> </ul>

<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2022 : 5 <sup>ème</sup> programme 2023/2024 : estimation 6 <sup>ème</sup> programme																
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CA36																
<b>8. Partenariat</b>	Partenariat programme : CRACVL, CAs, TCEL, Alysé Partenariats privilégiés : OPs (dont OBL), Lycées, COFIL, CIIRPO, BioCentre...																
<b>9. Coût total estimé</b>	Montant HT global du 5e programme (2021-2022) : 506 072,90€ <b>pour 2 ans</b>  <b>Estimation montant global programme H&amp;F pour les 4 ans du CAP :</b> <b>1 012 145,8 €</b> > dont 12% pour les ovins ; au prorata du nombre d'exploitations professionnelles de la région = <b>121 457.49€</b>																
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Aide conseil régional : Ovin sur 4 ans = <b>24 291,5€</b> ; (soit 12 % de 202 429,16)  <table border="1" data-bbox="574 949 1457 1420"> <thead> <tr> <th data-bbox="574 949 794 1200">Financiers</th> <th data-bbox="794 949 1034 1200">Pour <b>2 ans</b> (2021-2022) Aide HT 5e programme H&amp;F global</th> <th data-bbox="1034 949 1273 1200"><b>pour les 4 ans du CAP</b> (2021-2025) - Estimation aide programme H&amp;F global</th> <th data-bbox="1273 949 1457 1200">pour les 4 ans du CAP (2021-2025) dont 12% <b>pour les ovins</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="574 1200 794 1272">80 % aide Feader</td> <td data-bbox="794 1200 1034 1272">404 858,32 €</td> <td data-bbox="1034 1200 1273 1272">809 716,64 €</td> <td data-bbox="1273 1200 1457 1272"><b>97 165.99€</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="574 1272 794 1384">20 % aide Conseil régional (CAP filières)</td> <td data-bbox="794 1272 1034 1384">101 214,58 €</td> <td data-bbox="1034 1272 1273 1384">202 429,16 €</td> <td data-bbox="1273 1272 1457 1384"><b>24 291,5€</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="574 1384 794 1420">TOT</td> <td data-bbox="794 1384 1034 1420">506 072,90</td> <td data-bbox="1034 1384 1273 1420">1 012 145,8 €</td> <td data-bbox="1273 1384 1457 1420"></td> </tr> </tbody> </table>	Financiers	Pour <b>2 ans</b> (2021-2022) Aide HT 5e programme H&F global	<b>pour les 4 ans du CAP</b> (2021-2025) - Estimation aide programme H&F global	pour les 4 ans du CAP (2021-2025) dont 12% <b>pour les ovins</b>	80 % aide Feader	404 858,32 €	809 716,64 €	<b>97 165.99€</b>	20 % aide Conseil régional (CAP filières)	101 214,58 €	202 429,16 €	<b>24 291,5€</b>	TOT	506 072,90	1 012 145,8 €	
Financiers	Pour <b>2 ans</b> (2021-2022) Aide HT 5e programme H&F global	<b>pour les 4 ans du CAP</b> (2021-2025) - Estimation aide programme H&F global	pour les 4 ans du CAP (2021-2025) dont 12% <b>pour les ovins</b>														
80 % aide Feader	404 858,32 €	809 716,64 €	<b>97 165.99€</b>														
20 % aide Conseil régional (CAP filières)	101 214,58 €	202 429,16 €	<b>24 291,5€</b>														
TOT	506 072,90	1 012 145,8 €															
<b>11. Participation autres financeurs</b>	FEADER (80%) = <b>97 165.99€</b>																

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D2 : Communication auprès des scolaires**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Tous les indicateurs semblent “au vert” pour le développement de la production ovine en région Centre. Le renouvellement des générations dans les élevages en place est un enjeu majeur et il est important que la production ovine régionale gagne en attractivité. A ce titre, la promotion d’un métier viable, vivable et pérenne est essentielle.</p> <p>La communication doit toucher les différentes cibles qui seront les éleveurs de demain : scolaires, porteurs de projets, céréaliers. Les professionnels ont souligné l’importance de <b>promouvoir l’élevage ovin auprès des apprenants, afin de susciter des vocations</b>, et développer un vivier de futurs candidats porteurs de projets.</p> <p><b>Le développement d’outils pédagogiques interactifs permet de faire passer plus facilement les messages et de sensibiliser les publics.</b></p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Sensibiliser en amont les jeunes afin de les intéresser à la filière ovine  Renforcer les liens avec les établissements scolaires &gt; confiance mutuelle  Avoir des porteurs de projets en ateliers ovins, pour développer la production ovine</p>
<p><b>3. Contenu de l’action</b></p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Cible : MFR, lycée Agricole, CFPPA et CFA.</p> <p><b>D21 : Journée apprenant co-construite avec les élèves au sein d’un établissement de la région CVL</b>  <b>années paires - 2022 et 2024</b> (en alternance avec Tech-Ovin)  Création d’ateliers pédagogiques sur la ferme d’un lycée. Faire venir les classes des autres lycées et établissements scolaires ayant des formations en PA, à cette journée en prenant en charge leur déplacement et frais de repas.  Animation de 4 à 5 ateliers pédagogiques, autour de thèmes pouvant être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pâturage</li> <li>- L’installation</li> <li>- La contention</li> <li>- Les outils numériques</li> <li>- La pose de clôtures....</li> </ul> <p>Temps d’animation : 6j CIIRPO * 2 éditions = 12j + 5j conseillers ovins par édition*2 éditions = 10j &gt; 22j  Intervention du CFPPA Vaseix Bellac :1 par an * 2 ans  Financement déplacement et frais de restauration pour les apprenants</p> <p><b>D22 : Journée apprenants sur Tech-Ovin</b>  <b>années impaires -2021 et 2023</b>  construite avec Inn’Ovin : invitation des établissements scolaires de la région sur le salon et accueil sur le pôle Avenir (espace qui regroupe les thématiques suivantes : installation, transmission, emploi, formation).  Visite du salon, participation aux mini-conférences, échanges avec des jeunes installés</p> <p>Temps d’animation : 3j conseillers*2 ans = 6j</p>

	<p>Frais d'hébergement, de déplacement et restauration des apprenants Partenaires : Crédit-Agricole &amp; Tech-Ovin (entrées)</p> <p><b>D23 : Création d'un outil pédagogique permettant de faire découvrir la filière ovine</b> Dernièrement le CIIRPO a participé à l'élaboration d'un outil pédagogique : jeu de rôle/simulation d'une installation en ovin avec magnets. L'idée est de pouvoir développer un autre outil – à définir - utile pour les différentes interventions de la filière. temps préparation : 3j AREOC frais (maquettage, impression) pour 10 kits</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>D21 : CIIRPO, CAs, CELs et OPs impliqués, AREOC (pour les apprenants, et CFPPA Bellac) D22 : INTERBEV, CAs, CELs et OPs impliqués D23 : AREOC</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p><b>Indicateurs de suivi :</b> -Nombre de participants aux journées apprenants, -Nombre de classes, -Nombre d'établissements, -Nombre de projets apprenants réalisés.</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b> -Questionnaire de satisfaction envoyé aux enseignants, -journées apprenants réalisées et outil créé -Pertinence des supports réalisés, -Utilisation des supports par la filière.</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>D21 : CIIRPO D22 : INTERBEV-InnOvins D23 : AREOC</p>
<b>8. Partenariat</b>	<p>D21 : Etablissements scolaires, CRA, intervenants (dont CFPPA) D22 : CRA, Banque D23 : CIIRPO, Etablissements scolaires, CRA, AREOC</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 32 560€</b></p> <p><b>D21 journée apprenants sur les lycées</b> Temps d'animation : 6j CIIRPO * 2 éditions = 12j *515€/j = 6 180€ 5j conseillers ovins par édition*2 éditions = 10j *550€/j = 5 500€ Frais de prestation : 500€/an *2ans = 1000€ Financement déplacement et frais de restauration pour les apprenants : 3 000€ par édition*2éditions = 6 000€ <b>&gt; 18 680€</b></p> <p><b>D22 journée apprenant à Tech ovin</b> Temps d'animation : 3j conseillers*2 ans = 6j*550€/j = 3 300€ Frais d'hébergement, de déplacement et restauration des apprenants : 3000€</p>

	<p>par édition*2 éditions = 6 000€  <b>&gt; 9 300€</b></p> <p><b>D23 outil pédagogique</b>  temps préparation : 3j AREOC * 360€ = 1 080€  frais maquettage : 1000€  frais impression : 250€ par kit*10 kits = 2 500€  <b>&gt; 4 580€</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 22 280€</b></p> <p>D21  aide 50% pour le temps d'animation = 5 840€  aide 50% pour les frais de prestation = 500€  aide 100% pour les frais des apprenants = 6 000€  <b>&gt; 12 340€</b></p> <p>D22  aide 50% pour le temps d'animation = 1 650€  aide 100% pour les frais des apprenants = 6 000€  <b>&gt; 7 650€</b></p> <p>D23 Aide 50% = <b>2 290€</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D3 : Communication auprès des porteurs de projets**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Tous les indicateurs semblent “au vert” pour le développement de la production ovine en région Centre. Le renouvellement des générations dans les élevages en place est un enjeu majeur et il est important que la production ovine régionale gagne en attractivité. A ce titre, la promotion d’un métier viable, vivable et pérenne est essentielle.</p> <p>La communication doit toucher les différentes cibles qui seront les éleveurs de demain : scolaires, porteurs de projets, céréaliers.</p> <p>Tech Ovin est le salon professionnel du mouton, reconnu en France. Il se tient tous les deux ans à Bellac. <b>Il permet aux éleveurs d’avoir en un seul lieu des fournisseurs de matériels, de rencontrer les acteurs de la filière, d’assister à des conférences, de regarder des démonstrations, et pour les porteurs de projet de se former et s’informer.</b> Par exemple, sur le pôle Avenir, sont rassemblés les différents partenaires d’un projet d’installation (CAs, Banques, JA .....).</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Informier sur la filière ovine Centre val de Loire  Motiver les porteurs de projets à s’installer en production ovine en Centre val de Loire</p>
<p><b>3. Contenu de l’action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>D31 : Tech-Ovin : Soutien au salon (2021 et 2023)</b>  Participation aux frais du salon professionnel Tech Ovin à Bellac  Ce salon a lieu tous les 2 ans.</p> <p><b>D32 : Tech-Ovin : Espace « privé » Région CVL (2021 et 2023)</b>  Animation d’un espace « privé » sur le Pôle Avenir Nouvelle Aquitaine, pour accueillir les porteurs de projet. Ils pourront y échanger avec des techniciens, des professionnels, des cédants, etc.  Ce lieu accueillera également les apprenants et les céréaliers du Centre val de Loire. Seront présents en alternance sur le stand des techniciens ovins et des conseillers transmission  <b>Temps de conseillers : accueil de groupes, visite du salon &gt; 4j conseillers /édition*2ans = 8j</b>  <b>Frais stand : pris en charge par Tech Ovin</b></p> <p><b>D33 Tech-Ovin : Mini-conférence (2021 et 2023)</b>  Organisation par les conseillers ovins du Centre val de Loire de 2 miniconférences par édition, sur des thématiques spécifiques Centre Val de Loire (céréales et ovins, ...)  <b>Temps de conseillers : 2 demi-journées pour 2 mini-conférences* 2ans.</b></p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>D31 : Tech Ovin  D32 : CRA, CAs  D33 : CAs, CEL, OPs</p>
<p><b>5. Indicateurs de résultats et</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de suivi :</b>  -Nombre de mini-conférences,</p>

<b>indicateurs de suivi</b>	-Contacts pris sur le salon,  <b>Indicateurs de résultats :</b> -Nombre de personnes présentes sur les mini-conférences, -Passage sur le stand
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	D31 : Tech Ovin D32 : CRACVL D33 : CIIRPO
<b>8. Partenariat</b>	D31 :/ D32 : CELs, OP, Biocentre, D33 : Eleveurs témoins
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 1 005 500€</b>  D31 salon Tech ovin : 2*500 000€ par édition= <b>1 000 000€</b>  D32 Espace « privé » Région CVL : temps animation 4j conseillers transmission*2ans = 8j * 550€/j = <b>4 400€</b> Frais stand : pris en charge par Tech Ovin (500 à 1000€)  D33 mini conférences : 2 miniconférences par édition*0,5j conseiller*2 ans = 2j * 550€/j = <b>1 100€</b>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 32 750€</b>  D31 : 2* 15 000€ = <b>30 000€</b>  D32 : aide 50% = <b>2 200€</b>  D33 : aide 50% = <b>550€</b>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	/

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D4 : Recrutement des porteurs de projets**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>Le renouvellement des générations continue d’être un enjeu pour la filière ovine. Il est important d’avoir des éleveurs ovins demain, pour reprendre les exploitations ou installer des ateliers ovins sur les exploitations. Les services installation/transmission des Chambre d’agriculture soulignent que la problématique aujourd’hui est de trouver des repreneurs. La filière réfléchit à comment trouver des porteurs de projets, ou recruter les éleveurs de demain.</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Développer la production ovine en Centre val de Loire</p>
<p><b>3. Contenu de l’action</b>   <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>D41 : Session d’accueil d’actifs sur Tech-Ovin, et visite d’exploitations à reprendre</b>  Cible : porteurs de projet qui ont l’idée de s’installer dans la région CVL.  Ces porteurs de projets sont recrutés collectivement avec la nouvelle aquitaine. Un parcours spécifique leur est dédié sur le salon, avec des conférences. Puis 2 jours de visites d’exploitations à reprendre en Nouvelle aquitaine et en Centre val de Loire leur est proposés. Le centre val de Loire accueillera les porteurs de projet sur son stand, puis leur présentera la filière ovine du Centre val de Loire, lors d’une journée dans le Cher ou l’Indre, avec visite d’exploitations à reprendre. Une demi-journée est consacrée à la présentation de la filière : production, acteurs, commercialisation et de l’installation, puis l’autre demi-journée à la visite de 2 exploitations.  <b>Temps des conseillers (préparation de la session d’accueil et des outils de communication : carte des exploitations à reprendre et classeur des offres) :</b>  5j conseillers par édition*2 ans = 10j  pour mémoire 5j CRA par édition*2éditions=10j  <b>Frais d’hébergement, de déplacement et restauration des apprenants</b>  <b>Partenaires : Crédit-Agricole &amp; Tech-Ovin (entrées)</b></p> <p><b>D42 : Réalisation de vidéos portrait sur des éleveurs</b>  présentation du métier, projet, jeunes installés ou futurs cédants etc. Dont 1 vidéo sur une exploitation à reprendre (Typologie de l’exploitation à reprendre et portrait du cédant)  Diffusion via CAP, réseaux sociaux, You Tube, centres de formation en CS ovins, et BTS PA  2 vidéos par an * 4ans  <b>Financement d’un prestataire pour des vidéos : 2 vidéos par an*4ans</b></p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>D41 : CAs, OPs, CEL  D42 : AREOC</p>
<p><b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<p><b>Indicateurs de suivi :</b>  -Nombre de participants à la session d’accueil d’actifs,  -Nombre de vidéos réalisées,</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b>  -Réalisation de la session</p>

	-Nombre d'installation en région CVL, -Diffusion des vidéos, -Nombre de vues. -Cartographie des exploitations à reprendre et classeur des offres réalisés
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	D41 : CA36 D42 : AREOC
<b>8. Partenariat</b>	D41 : intervenants à la session D42 : CIIRPO, CRACVL, CAs, OPS
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 23 500€</b></p> <p><b>D41 session accueil actif</b> Temps conseillers : 5j conseillers par édition*2 ans = 10j *550€/j = <b>5 500€</b> pour mémoire 5j CRA par édition*2éditions=10j * 550€ Frais d'hébergement, de déplacement et restauration des apprenants : 3000€ par édition * 2 éditions = <b>6 000€</b> <b>&gt; 11 500€</b></p> <p><b>D42 vidéo filière ovine</b> 1 500€ par vidéo*2 par an*4ans = <b>12 000€</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 14 750€</b></p> <p>D41 : aide 50% pour le temps d'animation = <b>2 750€</b> aide 100% pour les frais des apprenants = <b>6 000€</b> <b>&gt; 8 750€</b></p> <p>D42 aide 50% = <b>6 000€</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D5 : Communication auprès des céréaliers**

<p><b>1. Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>A l'heure actuelle, la production ovine française ne permet de fournir que 45% de la demande nationale en termes de consommation de viande ovine. Ses acteurs sont donc à la recherche de nouveaux producteurs.</p> <p>L'association de l'élevage ovin et de la production de céréales présente divers intérêts, notamment agronomique et économique.</p> <p>De ce fait, on observe depuis quelques années que de plus en plus de céréaliers s'intéressent à l'élevage ovin en complément de leur atelier. A dire d'experts, en 2020 la région Centre val de Loire compte environ une centaine d'éleveurs qui seraient concernés (entre 10 et 30 éleveurs selon la zone).</p>
<p><b>2. Objectifs de la filière</b></p>	<p>Poursuivre la sensibilisation des céréaliers à l'introduction d'un atelier ovin sur leur exploitation et aux divers intérêts que cela comporte.</p> <p>Susciter la création de nouveaux ateliers ovins, chez des céréaliers ou en complément d'autres ateliers d'élevage</p>
<p><b>3. Contenu de l'action</b></p> <p><b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p><b>D51 : Intervention dans des GDA et GETA : présenter la filière ovine</b></p> <p>Contacteur les groupes via un courrier aux FDGEDA et proposer d'intervenir lors de leurs rencontres. L'autre possibilité est que les conseillers des Chambres d'Agriculture impliqués dans le CAP contactent leurs collègues en charge des animations de ces groupes pour leur proposer une intervention dont l'objectif est de les sensibiliser et de les informer sur la filière ovine. Préparation en amont d'un argumentaire commun et de support(s) d'intervention entre les différents partenaires (conseillers CA et OP).</p> <p>Pour chaque intervention, la présence de deux conseillers sera sollicitée : un technicien CA et un technicien OP.</p> <p>4 à 6 rencontres / an</p> <p>2j ABS par an de coordination*4ans=8j</p> <p>4j conseillers par an*4ans=16j</p> <p>2j appui CIIRPO par an*4ans = 8j</p> <p><b>D52 : accueil d'une délégation de céréaliers (2021 et 2023)</b></p> <p>A l'occasion du salon Tech ovin à Bellac, les céréaliers sont conviés à un temps privilégié, avec planning ciblé de visite du salon, mini-conférence et démonstrations. Le recrutement se fera via GDA et GETA.</p> <p>Temps d'animation : 3j conseillers tk par édition*2éditions= 6j pour mémoire appui CRA 2j/édition</p>
<p><b>4. Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>D51 : CIIRPO, OPs, CAs, CEL</p> <p>D52 : CRACVL, CAs, CEL, OPs</p>
<p><b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<p>-Nombre d'interventions en GDA et CETA</p> <p>-Nombre de participants à la délégation Tech-Ovin.</p>
<p><b>6. Calendrier de mise en œuvre</b></p>	<p>2021/2025</p>

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	D51 : ABS D52 : CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	D51 : Conseillers techniques CA et OP D52 : CAs, OPs, CIIRPO, GDA et CETA
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 19 420€</b></p> <p>D51 :  2j ABS par an de coordination*4ans=8j*400€ = 3 200€  4j conseillers par an*4ans=16j x550€ = 8 800€  2j CIIRPO par an de coordination*4ans= 8jx515€ = 4 120€  <b>&gt; 16 120€</b></p> <p>D52 :  3j/édition * 2 éditions = 6j * 550€/j = <b>3 300€</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 9 710€</b></p> <p>Aide 50%</p> <p>D51 groupes GDA : <b>8 060€</b></p> <p>D52 tech ovins : <b>1 650€</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	/

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D6 : Accompagner l'éleveur dans sa démarche de prise de parole face aux consommateurs**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	Le contexte sociétal a évolué au cours des dernières années, le consommateur, après s'être intéressé longtemps à la qualité sanitaire, commence à se préoccuper du mode de production, de l'environnement, du bien-être et de la protection des animaux. Le consommateur souhaite en apprendre davantage sur les bonnes pratiques, le savoir-faire, le quotidien des éleveurs et des opérateurs de la filière.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Ne pas répondre aux « antis » mais parler aux 98 % de Français consommateurs de viande et adopter une attitude positive consistant à porter les vérités de notre filière de manière proactive en valorisant aussi bien nos pratiques que nos produits viande.
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	Interbev CVL propose des formations « prise de parole » qui permettent aux éleveurs et opérateurs de la filière de communiquer positivement et simplement sur leurs métiers. Une formation « réseaux sociaux » est également proposée par l'interprofession afin de préparer les maillons de la filière à l'utilisation des réseaux sociaux. <b>-Formation d'une journée auprès des éleveurs pour apprendre à présenter leur métier</b> et en parler de manière positive au grand public (cf. atelier lors de la JRO 2020 à Nibelle), <b>-Formation « Prise de paroles sur les réseaux sociaux »</b> : former les éleveurs à utiliser les réseaux sociaux et adapter son message en fonction du réseau choisi (twitter, facebook...). <a href="#">2 *0.5j sur le CAP</a>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<i>Les opérateurs de la filière : éleveurs, négociants, ...</i>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	-Nombre de participants -Nombre de formation -Bilan de satisfaction des participants, -Mise en application des participants avec un suivi régulier des éleveurs <b>&gt; viser 4 éleveurs ambassadeurs sur la durée du CAP</b>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Interbev CVL
<b>8. Partenariat</b>	Eleveurs, CAs, OPs, CIIRPO
<b>9. Coût total estimé</b>	Action pour mémoire Formation prise de parole (pour mémoire) Formation réseaux sociaux (pour mémoire)

<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	Action pour mémoire
<b>11. Participation autres financeurs</b>	

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D7 : Communication vers la filière et ses partenaires**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>Les professionnels souhaitent maintenir le travail de communication engagé sur les précédents CAP au travers de l'envoi de newsletter, de la réalisation de journées régionales et du soutien à la foire de saint benoit du Sault ; actions transversales aux différentes cibles.</p> <p>La journée régionale touche à chaque fois entre 60 et 100 participants, dont 60% d'éleveurs ou de porteurs de projets. Lors du sondage réalisé en juin 2020 pour préparer le CAP4G, il ressort que cette manifestation est « plébiscitée comme lieu d'échanges entre éleveurs, avec les techniciens et les futurs éleveurs ».</p> <p>Les professionnels souhaitent continuer à accompagner la foire se Saint benoit du Sault car c'est la seule foire aux béliers qu'il reste en Centre val de Loire.</p> <p>Pour les jeunes qui voudraient se lancer : scolaires et porteurs de projet, il est important d'avoir une bonne visibilité des différentes offres de formation ovine. A ce jour il n'existe pas de cartographie claire des formations et des organismes les dispensant.</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Diffuser des informations aux producteurs, faire connaître le projet de filière</p> <p>Diffuser les résultats des recherches, des accompagnements, communiquer sur les livrables réalisés</p> <p>Renforcer la dynamique et la cohésion de la filière</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>D71 : Journée Régionale Ovine</b></p> <p>Réalisation d'une rencontre régionale par an. Cette journée se déroule en 2 temps : 1 première partie en salle avec la présentation d'exposés sur différentes thématiques d'actualité, puis 1 deuxième partie sur le site d'une exploitation ovine autour d'ateliers de démonstration. Cette journée servira de vecteurs de diffusion des résultats d'expérimentation, des appuis techniques et informations. Cette manifestation est la seule rencontre régionale d'envergure sur les ovins.</p> <p><u>Cible</u> : éleveurs, porteurs de projets, techniciens, prescripteurs, ...</p> <p>1 par an * 4ans</p> <p>Pour mémoire CRA 10j*4ans=40j</p> <p><b>Temps animation : 2j par structure par an*10 struct*4ans = 80j</b></p> <p><b>Frais (logistique, salle, intervenants, traiteur, impression...) : 3000€/édition</b></p> <p><b>D72 : Newsletter « Ovins news »</b></p> <p>Cette newsletter trimestrielle est réalisée en format numérique et distribuée à l'ensemble des acteurs de la filière : éleveurs, porteurs de projets, techniciens, prescripteurs, COFIL...</p> <p>Elle est constituée de différentes rubriques : Edito, Cap Ovin et vous, Témoignage d'éleveur, Chiffre clé ou vient de paraître, Actu, C'est de saison. Il est prévu de la compléter avec une rubrique « astuces » qui reprend les dossiers présentés lors des concours Berger Futé de Tech-Ovin (astuces</p>

	<p>adaptables à tous systèmes et à coût moindre), ainsi que qu'avec un zoom H&amp;F spécifique ovins rédigé par des conseillers H&amp;F.  3 à 4 par an  pour mémoire CRA 1j *4 lettres*4ans=16j  1j CIIRPO par lettre*4 lettres par an*4 ans = 16 jours  0,5j tech ovin par lettre*5 tech*4 lettres par an*4ans = 40j</p> <p><b>D73 : Soutien de la foire de Saint-Benoît</b> (marché aux reproducteurs)  1 par an * 4 ans  Estimation des coûts à 11 000€ / édition  Soutien demandé à hauteur de 2000€ / édition</p> <p><b>D74 : Elaborer un support ciblant les formations ovines en fonction du profil des candidats</b>  Identification et cartographie de l'offre globale des formations ovines (diplômantes et qualifiantes) et des établissements en Centre val de Loire : public scolaires, apprentis et adultes  Diffusion des formations « ovines » sous forme numérique (page Facebook, le site CAP) ou papier (Pôles emplois, Chambres agriculture...)  Cible : apprenants, porteurs de projets, prescripteurs de l'emploi et demandeurs d'emploi, conseillers ovins en relais  Frais d'intervention du CFPPA Vaseix les Bellac</p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>D71 : CAs, OPs, CELs, GDS participants à la réalisation  D72 : CIIRPO  D73 : Mairie Saint-Benoît du Sault  D74 : AREOC</p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>-Nombre de participants à la JRO,  -Nombre de newsletters,  -Nombre de participants aux visioconférences.  -Réalisation du support compilant les formations</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>D71 : CRACVL / AREOC  D72 : CIIRPO  D73 : Mairie Saint-Benoît du Sault  D74 : CFPPA Vaseix les Bellac</p>
<b>8. Partenariat</b>	<p>D71 : Banques, CIIRPO, Lycées  D72 : CAs, OPs, CELs, GDS, CRACVL, AREOC  D73:/  D74 : CIIRPO, FNO, ANEFA, CAs, OPs, Inn ovins</p>
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 131 740€</b>  D71 JRO :  Pour mémoire CRA 10j*4ans=40j  Temps animation : 2j par structure par an*10 struct*4ans = 80j * 550€/j = 44 000€  Frais (logistique, salle, intervenants, traiteur...) : 3000€/édition*4ans = 12000€  <b>&gt; 56 000€</b></p>

	<p>D72 Newsletter :  pour mémoire CRA 1j *4 lettres*4ans=16j  Temps de rédaction : 1j CIIRPO par lettre*4 lettres par an*4 ans = 16 jours *  515€/j = 8 240€  0,5j tech ovin par lettre*5 tech*4 lettres par an*4ans = 40j*550€/j = 22 000€  <b>&gt; 30 240€</b></p> <p>D73 Foire st Benoit : 11 000€ par an*4ans = <b>44 000€</b></p> <p>D74 Compile formations : 3j d'intervention*500€ par intervention = <b>1 500€</b></p>
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 51 870€</b>  Aide 50% (sauf forfait pour la foire)  D71 : <b>28 000€</b>  D72 : <b>15 120€</b>  D73 : 2000€/édition * 4ans = <b>8 000€</b>  D74 : <b>750€</b></p>
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

**CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)**  
**Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe**

**Action D8 : Pilotage du CAP**

<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	La Chambre régionale d'agriculture Centre val de Loire et l'Association régionale des éleveurs ovins du Centre, assureront le co-pilotage du CAP filière ovins 4G. Ils veilleront à coordonner la mise en place des actions, à la cohérence et à la diffusion globale des informations.
<b>2. Objectifs de la filière</b>	Diffuser des informations aux producteurs, faire connaître le projet de filière Renforcer la dynamique et la cohésion de la filière
<b>3. Contenu de l'action</b>  <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>D81 : Communication autour de la signature du CAP.</b> Création d'outils de communication, et diffusion du programme d'action lors d'une manifestation « signature du CAP 4G ». Signalétique Plaquette Kakémono Signature du CAP <i>Temps animation : 5j CRA – pr mémoire</i> <i>Frais logistiques</i> (communication, traiteur, salle...)</p> <p><b>D82 : Création d'une page Facebook CAP Ovins</b> Cette page communiquera sur les événements organisés dans le cadre du CAP Ovin ainsi que de l'avancé de ce dernier. Elle permettra également de faire le lien avec le site internet « Cap-Filière ». Il sera aussi étudié la faisabilité d'un groupe fermé Facebook ovins à destination des éleveurs et utilisateurs du CAP (techniciens...), permettant d'échanger en privé sur différentes thématiques : groupes de races, pâturage tournant, actus H&amp;F... <i>Temps passé AREOC : 5j par an*4 ans= 20j</i></p> <p><b>D83 : Préparation du CAP 5G - sans financement – à revoir à mi-parcours</b> Faire une étude sur la filière ovine CVL : carte des OP, âge des exploitants, données récentes, etc... avant le CAP 5G Animation d'un séminaire en vue de la préparation du CAP 5G Frais de prestation : étude + animation CAP 5G Frais logistique (salle, repas...) : séminaire 5G <i>20j pour mémoire et 3000€ de coûts</i></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	D81 : CRACVL D82 : AREOC D83 : sans financement – à revoir à mi-parcours
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	Réalisation des outils de communication sur le CAP 4G Réalisation d'une journée de signature du CAP 4G Nb de participants Lancement de la page facebook CAP ovins Centre Val de Loire Nb d'abonnés
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	2021/2025

<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	D81 : CRACVL – appui AREOC D82 : AREOC – appui CRACVL
<b>8. Partenariat</b>	Filière
<b>9. Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 11 200€</b> D81 : Temps animation : 5j CRA – pour mémoire Frais logistiques (communication, traiteur, salle...) : 4 000€  D82 : 5j par an*4 ans= 20j * 360€/j = 7 200€
<b>10. Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 7 600€</b> D81 : Aide 100% pour les frais de signature : 4 000€ D82 : Aide 50% - 3 600€
<b>11. Participation autres financeurs</b>	Autofinancement

Pour mémoire - l'action est transversale avec la filière bovins viande et les filières laitières (bovine et caprine). La filière ovine ne souhaite pas pour le moment intégrer la démarche et reverra la question à mi-parcours

<b>CAP Filière Ovins (21/05/2021 – 20/05/2025)</b> <b>Axe D : promouvoir la filière ovine en interne et en externe</b>	
<b>Action D9 : Maintenir un niveau de service vétérinaire aux éleveurs afin d'assurer la pérennité des exploitations et la qualité sanitaire</b>	
<b>1. Contexte et problématique de la filière</b>	<p>La densité d'éleveurs ovins, allaitants et laitiers est à maintenir en particulier dans notre région intermédiaire où l'élevage est fragile. L'enjeu est de maintenir les services vétérinaires aux éleveurs, afin de garder les élevages en région Centre Val de Loire et maintenir l'attractivité de la filière.</p> <p>Besoin de vétérinaires sanitaires</p>
<b>2. Objectifs de la filière</b>	<p>Afin d'assurer la pérennité des exploitations et l'attractivité de la filière en région, il est primordial de faire face à la désertification vétérinaire de la région en créant du lien entre les étudiants vétérinaires, les cliniques vétérinaires de la région Centre-Val de Loire et la filière.</p>
<b>3. Contenu de l'action</b> <b>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</b>	<p>Rencontre professionnels et élèves vétérinaires : promouvoir l'installation en milieu rural.</p> <p>Maintenir l'attractivité de la région pour les éleveurs comme pour les vétérinaires</p> <p>Organiser, en lien avec les filières laitières, des rencontres entre des étudiants vétérinaires et les professionnels de la région (URGTV, GDS, Eleveurs, Interprofessions ...) afin de faire découvrir la région Centre-Val de Loire, ses spécificités et l'intérêt de la spécialité « rurale ».</p> <p>3 rencontres sur la période du CAP</p> <p><i>Frais Transport – Hébergement – Impression – Intervenant</i></p>
<b>4. Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><i>Action en construction en lien avec la filière bovins viande et les filières laitières (bovine et caprine).</i></p> <p><i>Elle sera activée dès la validation des CAP 4G Bovins viande et Caprins et de la révision à mi-parcours du CAP Bovins lait 3G (courant de l'année 2021)</i></p>
<b>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'étudiants ayant participé à ces rencontres et école(s) concernée(s)</p> <p>Nombre d'étudiants réalisant leur stage en Centre-Val de Loire</p> <p>Nombre de rencontres organisées</p>
<b>6. Calendrier de mise en œuvre</b>	<i>/ à voir à mi-parcours</i>
<b>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>8. Partenariat</b>	URGTV, GDS Centre, INTERBEV CVL, CRIEL Bovins lait, CRIEL Caprins
<b>9. Coût total estimé</b>	<p><b>à voir à mi-parcours</b></p> <p><b>TOTAL = 39 000 € dont 9 750 euros pour la filière ovine</b></p> <p><b>Rencontre étudiants vétérinaires / profession / filières</b></p> <p>Coûts logistiques (transport et hébergement des étudiants, salles, impressions...), intervenants, communication, ... = 13 000 €</p> <p>3 réunions x 13 000 € = 39 000 €</p> <p>Chaque filière investie dans l'action participera à la même hauteur</p>

<p><b>10. Aide Régionale sollicitée</b></p>	<p><b>à voir à mi-parcours</b></p> <p><b>Aide : 1/4 de 50% = 4 875 euros</b>  Chaque CAP Filière investi dans l'action participera pour un/quarter dans l'aide apportée à cette action.</p> <p>Quote part du CAP Ovins :  <math>50\% \times 39\,000\ \text{€} \times 1/4 = 4\,875\ \text{€}</math>  (1/4 dans le cadre du CAP Bovins viande, 1/4 dans le cadre du CAP Caprins et 1/4 dans le cadre du CAP Bovins lait)</p>
<p><b>11. Participation autres financeurs</b></p>	<p>Autofinancement des bénéficiaires</p>

**ANNEXE CIIRPO**

*Le CIIRPO*

**Budget prévisionnel 2021**

Détail par activité

Situation Année	secteur lucratif		secteur non lucratif				Total prévisionnel expé-diff
	Total Prévisionnel	exploitation et prestations	financements programmes spécifiques	programme hors financements spécifiques	Financements région NA-feader	Financements région CVL Divers autres	
<b>PRODUITS</b>	<b>681000</b>	<b>295000</b>	<b>131150</b>	<b>105100</b>	<b>116250</b>	<b>33500</b>	<b>386000</b>
Ventes d'animaux et autres	115000	115000					0
production immobilisée (agneilles de renouvellement)	5000	5000					0
Variations des stocks	0						0
<i>Reproducteurs</i>	0						0
<i>agneaux</i>	0						0
<i>Végétaux (production et avance)</i>	0						0
Prestations de services	10000	10000					0
Subventions demandées (Aides CR et Feader)	0						0
<i>FEADER / région Nouvelle Aquitaine</i>	82000				82000		82000
<i>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine OVICARBONE</i>	16000				16000		16000
<i>Conseil Régional Centre Val de Loire CAPOVIN</i>	15000					15000	15000
<i>Conseil Régional Centre Val de Loire PATURALE</i>	12000		12000				12000
<i>Conseil Régional Centre Val de Loire PRAIRENOV</i>	8000		8000				8000
<i>Conseil Régional Centre Val de Loire PEI SOBRIETE</i>	10000		10000				10000
<i>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine PARALUT</i>	15000		15000				15000
<i>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine SO PERFECTS</i>	12000		12000				12000
<i>Massif ASTRAVOVIN</i>	10000		10000				10000
<i>H2020 SMARTER</i>	12000		12000				12000
<i>H2020 TECHCARE + SMART</i>	8000		8000				8000
<i>FranceAgnMer CMOUBIENE</i>	3000		3000				3000
<i>Casdar BREBIS_LINK</i>	5000		5000				5000
<i>Casdar OTO3D</i>	12000		12000				12000
<i>Casdar FASTOche</i>	10000		10000				10000
<i>Casdar ALBEDO_PRAIRIES</i>	3000		3000				3000
<i>Ademe POSCIF</i>	5000		5000				5000
<i>divers-transferts analytiques</i>	0						0
bourse CIFRE	0						0
Participation de l'Institut de l'Elevage	245000	114000	6150	105100	5250	14500	131000
Primes d'élevage	51000	51000					0
Aides à l'installation	0						0
Cotisations	17000				13000	4000	17000
Autres produits de gestion	0						0
Transfert de charges	0						0
Escomptes	0						0
Produits financiers	0						0
Reprise provisions clients	0						0
Produit exceptionnel	0						0
<b>CHARGES</b>	<b>681000</b>	<b>295000</b>	<b>131150</b>	<b>105100</b>	<b>116250</b>	<b>33500</b>	<b>386000</b>
Achats d'approvisionnement	65000	65000					0
Variation de stocks	0						0
Achats d'animaux	0						0
Achats de prestations	0						0
Autres achats - frais généraux	52000	14500	16000	4600	11600	5300	37500
sous traitance (diffusion-analyses)	20000		7000		11000	2000	20000
Fermages	11500	11500					0
autres locations	5000		3500	500		1000	5000
Entretien et réparations	11000	11000					0
Autres charges externes	35500	7200	10150	5900	10750	1500	28300
Impôts et taxes 11000	15000	3800	6700		3500	1000	11200
Charges de personnel	385000	101000	87800	94100	79400	22700	284000
Autres charges (assurances)	11000	11000					0
Perte sur exercice ant	0						0
Dotations aux amortissements	70000	70000					0
charges exceptionnelles/financières							0

Budget programme de recherche diffusion / Plan de financement 2021 (Hors programmes financements spécifiques):

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En Euros	Recettes acquises ou sollicitées **
Diffusion recherche programme pérenne hors financement spécifiques	105100	autofinancement-idele	105100	sollicité
Diffusion Recherche programme pérenne	116250	Région Nouvelle Aquitaine - FEADER	98000	sollicité
		autofinancement-idele	5250	sollicité
		autofinancement	13000	
Diffusion Recherche programme pérenne actions CAP Ovins 3	33500	region Centre Val de Loire Cap ovins***	15000	objet de la demande
		autofinancement-idele	14500	sollicité
		autofinancement-	4000	
TOTAL TTC *	254850	TOTAL*	254850	

Une partie des financements sollicités doit être reversée aux partenaires des différents programmes : lycées agricoles, chambres d'agriculture, organisations de producteurs...)

\* présenté en TTC car le CIIRPO ne récupère pas la TVA sur ces activités

\*\* connues à la date de dépôt du dossier

## Actions de diffusion

Supports de communications	Description	Objectif année 2021
Articles presse agricole	Communiquer sur les techniques d'élevage ovin ; Diffuser très largement les résultats des études réalisées ; Assurer une activité de conseils	Publication d'une cinquantaine d'articles à destination de la presse départementale de Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire
Brochure technique	Réalisation de dossiers techniques sur un thème précis qui vise à la diffusion en lien avec un sujet d'actualité et des résultats d'études conduites par le CIIRPO	Thématique à définir Une à deux brochures par an
Fiches, panneaux et vidéos techniques	1-Fiches techniques : mise à disposition aux techniciens d'informations actualisées concrètes, utiles pour l'appui technique 2-Vidéos : des conseils techniques explicités sous forme de courte vidéo 3-Panneaux résultats d'essai	Rédaction et tirage d'environ 10 fiches "classeur" par an  Vidéos environ 5 par an  10 panneaux par an
La lettre technique des éleveurs ovins	Diffuser des informations techniques d'actualités, répondant aux préoccupations des éleveurs à un moment donné (actualité)	Quatre fiches diffusées dans l'année
Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST)	Réflexion autour de thématiques d'enjeux - Validation des résultats des travaux - Proposition de programmes de recherche - Restitution autour des programmes de R/D	Deux COST programmés en 2021
Cellule technique et Rencontre Technique	Favoriser le transfert des connaissances acquises au travers des programmes de recherche. Placer les techniciens au cœur des dispositifs.	4 cellules techniques programmées
Les rencontres du CIIRPO	Des journées techniques à thèmes déclinées pour les différents publics : éleveurs, techniciens et élèves	2 à 3 journées en 2020, soit une par public
Groupes de travail thématique	Rencontres entre experts sur une thématique visant la rédaction d'un document en lien avec l'actualité.	Deux groupes prévisionnels: -Elevage de précision -Système d'élevage multi-performant
Au fil des saisons	Lettre d'information régulière et dans l'instant des activités de la ferme du Mourier et des études réalisées sur les sites partenaires.	Diffusion par mail/2 semaines. Transmission à des hebdomadaires agricoles presse papier pour publication dans plusieurs départements de la zone CIIRPO
Newsletters Ovins	Lettre d'information régulière et dans l'instant des activités ovine de la région CVL	Réalisation de 4 Newsletters par an
Visites, accueil de stagiaires et d'apprenants	Diffuser des informations techniques, faire visiter les installations et les dispositifs expérimentaux	Visites : en fonction des demandes Stage : en fonction des financements, des thèmes d'études et des demandes
Site Internet et réseaux sociaux	Page Internet CIIRPO permettant de diffuser toutes les publications du CIIRPO Faire vivre la page Facebook : actualité et information du CIIRPO	Alimentation de la page Internet Actualisation hebdomadaire de la page Facebook

Description des actions : s'adapter au nouveau contexte climatique, limiter l'utilisation des intrants et développer des pratiques agroécologiques

Actions	Description et objectif de l'étude
<b>En cours</b>	
<b>Durabilité des élevages ovins de la région Nouvelle-Aquitaine (2019-2022)</b>	Identifier et promouvoir des systèmes d'élevage ovin agroécologique conciliant performance économique, environnementale et sociale (Projet PEI Nouvelle-Aquitaine) Nombreuses expérimentations et suivis en élevages : santé animal, tonte, désaisonnement naturel, pâturage mixte ovin/bovin,...
<b>Système ovin bas intrant (2019-2023)</b>	Contribuer au développement d'une agriculture durable en région Centre Val de Loire ; Concevoir et diffuser de nouveaux systèmes de production ovine bas-intrants
<b>Améliorations des prairies permanentes (PP) (2019-2023)</b>	Tester des itinéraires innovants d'amélioration des PP Qualifier et quantifier les facteurs de vieillissement des prairies Tester le comportement végétatif d'espèces et de variétés plus robustes aux aléas climatiques
<b>Gestion du parasitisme (2018-2022)</b>	Etudier de nouvelles voies afin de limiter l'emploi d'anthelminthiques: la voie alimentaire
<b>Pâturage des surfaces complémentaires (2018-2021)</b>	Dynamiser les territoires en créant du lien autour du pâturage ovin : essai sur le pâturage des surfaces complémentaires (verger, vigne, parcours)
<b>Pâturage des céréales et des couverts végétaux (2018-2021)</b>	Qualifier et quantifier les effets de l'association entre les grandes cultures et pâturage ovin
<b>Espèces fourragères adaptées aux aléas climatiques (2018-2022)</b>	Etudier le comportement des chicorées et plantains
<b>Albédo des prairies (2020-2023)</b>	Etudier le 3ème levier de l'atténuation du réchauffement climatique l'Albédo : pouvoir réfléchissant du rayonnement solaire par les prairies
<b>Projets déposés</b>	
<b>Agroforesterie</b>	Etude sur des pratiques agroforestières dans le cadre de la lutte contre le changement climatique - Projet CLIMAGROF II
<b>Produire des références sur la diversité des prairies au service de la santé des ruminants</b>	Qualification de la contribution de la diversité des prairies au service d'un pilotage des systèmes fourragers intégrant alimentation à base d'herbe et santé des ruminants

Description des actions : simplifier et améliorer les conditions et l'efficacité du travail

Actions	Description et objectif de l'étude
<b>En cours</b>	
<b>DIGIFERMES® ovine du Mourier (pérenne)</b>	Le pilotage par le numérique : permettre aux éleveurs de piloter leur élevage de façon simple et transparente en temps réel – Faire émerger de nouveaux projets
<b>Autopesée et imagerie 3D (2019-2022)</b>	Simplification de l'acquisition d'indicateurs de santé et de bien-être animal en maximisant la valorisation de l'ID électronique (OTOP3D)
<b>Conditions de travail (2018-2022)</b>	Améliorer les conditions de travail en élevage Ovin : étude de geste technique (parage, distribution,...) - Projet CASDAR AmTrav'Ovin Alléger le travail d'astreinte : renforcer l'attractivité des filières ovines allaitantes et laitières du Massif central par la simplification du travail (ASTRAVOVIN)
<b>Pistolet drogueur automatique (2019-2022)</b>	Développement d'un pistolet automatique pour réaliser les traitements antiparasitaires à l'animal à son juste poids (SO_PERFECTS)
<b>Projets déposés</b>	
<b>Boucle électronique Haute Fréquence</b>	Valorisation de la RFID UHF pour les éleveurs et les opérateurs de la filière ovine

**Description des actions :** Maintenir ou accroître la performance économique des exploitations en améliorant la productivité numérique et la qualité des produits

Actions	Descriptif et objectif de l'étude
<b>En cours</b>	
<b>Gestion du parasitisme (2019-2022)</b>	Etudier de nouvelles voies afin de limiter l'emploi d'anthelminthiques : la voie alimentaire
<b>Améliorer la productivité (pérenne)</b>	Améliorer la productivité durable dans les élevages ovin au travers de : la reproduction, la mortalité embryonnaire, l'avortement, la mortalité Agneau
<b>La gestion des boiteries en élevage (2018-2021)</b>	Etat des lieux et construction de méthodes de lutte contre le piétin
<b>Efficienc e et résilience en élevage ovin (2018-2022)</b>	Sélection génétique sur l'efficienc e et la résilience grâce à l'identification de nouveaux caractères à faible coût et efficaces pour améliorer l'utilisation des ressources alimentaires, la santé et le bien-être

Actions	Description et objectif de l'étude
<b>En cours</b>	
<b>Bien-être animal (2019-2022)</b>	Co-construction d'un outil opérationnel d'évaluation et de gestion du bien-être des ovins en élevage et un référentiel associé à cet outil
<b>Projet européen TECHCAR (2019-2023)</b>	Des technologies innovantes pour améliorer la gestion du bien-être des petits ruminants
<b>Projets déposés</b>	
<b>Abreuvement des ovins</b>	Innovation et Références pour améliorer le bien-être animal et anticiper le risque climatique
<b>Boucle électronique Haute Fréquence</b>	Valorisation de la RFID UHF pour les éleveurs et les opérateurs de la filière ovine et détecter les signes clinique des agneaux

**FICHE D'ANALYSE DU CONTRAT DE FILIERE « CAP OVINS DE 4G » 2021/2025  
au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »**

<b>Rappel : définition de l'agro-écologie</b>		
<p>Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère : Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.</p> <p>Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.</p>		
Critères		Réponses
<b>1 – La transition agro-écologique est une priorité de la <u>stratégie et des enjeux</u> de la filière</b>	Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique	<p>Oui avec 3 axes concernés sur 4</p> <p>Axe A – Accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs</p> <p>Axe B – Accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain</p> <p>Axe C – Développer la valeur ajoutée pour la filière par de nouveaux débouchés, ou activités</p>
	<b>2 – La transition agro-écologique est une priorité du <u>programme d'actions</u> : analyse des <u>types d'actions favorables</u> à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...</b>	<p>favoriser l'approche système de l'exploitation agricole</p> <p>valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs</p> <p>favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution</p> <p>améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)</p> <p>conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition</p> <p>accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique</p> <p>encourager l'agriculture biologique</p> <p>encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions</p>

	de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	Action B7 – Investissements CAPEX et PCAE Action C1 – photovoltaïque au sol et éco pâturage : accompagner la mise en place de partenariats
	réduire l'utilisation des phytosanitaires	
	diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	Action A2 – Sélection d'animaux résistants aux parasites
	permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	Action B4 – Sensibiliser à la transition bas carbone
	développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	
	sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	Action A1 – Produire des références à partir d'expérimentations Action D1 – Herbes et Fourrages
	encourager l'apiculture	NC
<b>3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière</b>	le projet global est agro-écologique	Oui
	des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	70 % du CAP
	des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	Action B7 – Investissements CAPEX et PCAE
<b>4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique</b>		non
<b>Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture :</b> <b>Avec son programme transversal bas carbone, la filière ovine va accompagner les exploitations afin de ::</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire leur empreinte carbone</li> <li>- Améliorer leurs performances technico-économiques</li> <li>- Communiquer positivement sur l'élevage, ses métiers, ses pratiques</li> <li>- Contribuer, avec les acteurs de la filière, à la transition agroécologique des exploitations</li> </ul>		

	Pilote	Investissement ou Fonctionnement	coût max	Taux (% ou Hors CAP)	aide région	feader
<b>axe A – accompagner l'innovation, la recherche, les études et les nouveaux modes de conseil collectifs</b>						
action A1 – Produire des références à partir d'expérimentations	CIIRPO	I	1 052 000		60 000	
action A2 – Sélection d'animaux résistants aux parasites	GEODE	I	66 560	70%	46 592	
action A3 – Projet d'étude en lycées agricoles	CIIRPO	F	21 600	50%	10 800	
action A4 – Nouvelles formes de conseils, animation – WEBINAIRES	CIIRPO	F	20 600	50%	10 300	
action A5 – Nouvelles formes de conseils, animation – BOUTS DE BERGERIE et GROUPES « opérationnels » relatifs à l'installation d'une troupe ovine en zones céréalière	CIIRPO	F	24 720	50%	12 360	
action A6 – Nouveaux modes d'installation, de recrutement – RECENSER les exploitations maitres de stage	JA Centre	F	0		0	
<b>axe B – accompagner le développement de systèmes adaptés aux enjeux de demain</b>						
action B1 – Accompagner la performance des élevages	CRACVL-AREOC	I	484 000	50%	242 000	
action B2 – Production de références à partir du suivi des exploitations	CA36	I	0		0	

action B3 – Groupe «systèmes et références » en ovins	CRACVL, CIIRPO	F	46 520	50%	23 260	
action B4 – Sensibiliser à la transition bas carbone	CRACVL-AREOC	F	13 200	50%	6 600	
action B5 – Suivi de l'amélioration génétique et des performances du troupeau	AREOC	I	77 000	50%	38 500	
	AREOC	I	324 000	50%	162 000	
action B6 – Accompagnement des centres d'élevage pour assurer le maintien des races locales	GEODE	I	528 400		72 000	
action B7 – Investissements CAPEX et PCAE	CRACVL	I	1 000 000		335 000	
action B8 – Sensibiliser les éleveurs à la transmission de leur exploitation	CA36-Michel G	F	28 875	50%	14 437,5	

action B9 – Promouvoir le recours au remplacement	AREFA – FNSEA CVL	F	0	50%	0	
action C1 – photovoltaïque au sol et écopâturage : accompagner la mise en place de partenariats	AREOC	F		50%	0	
	AREOC	F		50%	0	
action C2 – reconnecter production et distribution	CRACVL	F	27 500	50%	13 750	
	INTERBEV	F	700	50%	350	
action C3 – Séduire un nouveau public de consommateurs	INTERBEV	F	2 100	50%	1 050	
action C4 – Désaisonnement des agneaux biologiques	BioCentre	I	33 250	50%	16 625	
action C5 – améliorer la réception et les capacités de tri des agneaux tracés pour accompagner le développement de la filière Bio	ABS-LIMOVIN	I	50 000		0	
<b>axe D – promouvoir la filière ovine en interne et en externe</b>						
action D1 – Herbes et Fourrages	CRACVL – CA36	I	121 457,49		24 292	97 165,99

	CA36 – pauline	F	0	50%	0	
	CA impliquée dans H&F	F	0	50%	0	
action D2 – Communication auprès des scolaires	CIIRPO	F	18 680	50% et 100%	12 340	
	INTERBEV-InnOvins	F	9 300	50% et 100%	7 650	
	AREOC	F	4 580	50%	2 290	
action D3 – Communication auprès des porteurs de projets	TECH Ovins	F	1 000 000	/	30 000	
	CRACVL	F	4 400	50%	2 200	
	CIIRPO	F	1 100	50%	550	
action D4 – Recrutement des porteurs de projets	CA36 – Michel	F	11 500	50% et 100%	8 750	
	AREOC	F	12 000	50%	6 000	

action D5 – Communication auprès des céréaliers	ABS	F	16 120	50%	8 060	
	CRACVL	F	3 300	50%	1 650	
action D6 – Accompagner l'éleveur dans sa démarche de prise de parole face aux consommateurs	INTERBEV	F	0		0	
action D7 – Communication vers la filière et ses partenaires	CRACVL+AREOC	F	56 000	50%	28 000	
	CIIRPO	F	30 240	50%	15 120	
	Mairie St Benoît du Sault	F	44 000	/	8 000	
	AREOC	F	1 500	50%	750	
action D8 – Pilotage du CAP	CRACVL	F	4 000	100%	4 000	
	AREOC	F	7 200	50%	3 600	
	CRACVL, AREOC	F	0	50%	0	

action D9 – Communiquer auprès des élèves vétérinaires	CRACVL	F	0	50%	0	
			coûts		aide région	aide feader
			<b>5 146 402,49</b>		<b>1 228 876</b>	<b>97 165,99 €</b>

**BUDGET PREVISIONNEL CAP OVINS 4EME GENERATION**

<b>RECAPITULATIF</b>			
<b>Ligne budgétaire Région</b>			
AE 2014 1277	Animation	<b>186 170 €</b>	<b>F</b>
AP 2014 1266	Expérimentation	<b>178 592 €</b>	<b>I</b>
AE 2014 1278	Transfert	<b>47 552 €</b>	<b>F</b>
AP 2014 1267	Inv Appui Tech	<b>459 125 €</b>	<b>I</b>
AP 2014 1265 (PCAE) et AP 2014 1354 (CAPEX)	Investissements	<b>335 000 €</b>	<b>I</b>
AE 2016 1643	Promotion	<b>8 000 €</b>	<b>F</b>
AE 2014 1268	Installation	<b>14 438 €</b>	<b>F</b>
	TOTAL	<b>1 228 876 €</b>	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	<b>256 159 €</b>	
	TOTAL INVESTISSEMENT	<b>972 717 €</b>	